

**PERSPECTIVES TUNISIENNES**  
**Groupe**  
**d'études**  
**et**  
**d'Action**  
**Socialiste**

Prix : 1,50 F  
150 ml

Pour toute correspondance :  
La vieille taupe, pour « Perspectives »  
Librairie  
1, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>)

**S O M M A I R E**

■ La crise actuelle et les tâches immédiates pour la dépasser .....	2
■ Le procès : témoignages.	
— Conférence de presse .....	6
— Procès à Tunis .....	7
— Négation des droits de la défense ....	8
■ La lutte des étudiants .....	10
— Le procès à travers la presse interna- tionale .....	14
— Djandouba .....	17
— Solidarité avec les détenus politiques de Tunis .....	17
— Apprenons le marxisme : « D'où vien- nent les idées justes ? » .....	19
— Vietnam .....	20

# La crise actuelle et les tâches immédiates pour la dépasser

## La crise actuelle

La lutte révolutionnaire en Tunisie connaît en ce moment, à la suite des événements de mars 1968, à l'Université de Tunis, une période critique qui constitue une phase historique de son développement. En effet, la vague de terreur qui déferla en particulier sur l'Université, mais aussi sur tous les milieux révolutionnaires, si elle a consacré l'existence et l'importance du mouvement, elle l'a privé néanmoins de ses moyens d'action, de ses organes d'expression locaux, de tous ses dirigeants et le mit face à un appareil répressif draconien de méthodes policières aveugles. De ce fait, tout révolutionnaire tunisien est appelé à une réflexion critique sur « cette crise » (s'il est légitime de parler de crise) et à participer à un effort théorique en général en vue de comprendre les caractéristiques de cette étape et les implications qui en découlent.

Quant à nous, membres du groupe, parce que notre organisation a été la plus directement engagée et impliquée dans les derniers événements et parce que nous sommes fortement décidés à poursuivre la lutte jusqu'au bout, nous nous devons dans ce sens, de procéder à une analyse de la situation dans laquelle se trouve actuellement notre mouvement.

Il n'est nullement dans l'intention de ces quelques pages d'embrasser toutes les caractéristiques de la période actuelle ni de présenter une étude exhaustive des conditions de la lutte révolutionnaire et des tâches historiques des marxistes-léninistes tunisiens, étude qui, de toute façon, reste à faire et qui est en cours de préparation ; je me propose tout simplement ici de répondre aux questions urgentes (seulement urgentes) de notre mouvement et uniquement en ce qui concerne les derniers développements de la lutte. J'essaierai tout d'abord de cerner les origines de la « crise » et les raisons qui ont déterminé son éclatement tout en amorçant un début d'autocritique par l'analyse des erreurs que nous avons commises et qui ont aidé de près ou de loin au mûrissement de la crise.

Ensuite j'essaierai de tirer les enseignements et les acquis qui se dégagent de cette étape et qui constituent pour les camarades qui entreprennent comme nous de poursuivre la lutte une expérience précieuse les aidant à mieux affronter l'avenir. Enfin je m'empresse de cerner les tâches essentielles qui attendent les révolutionnaires tunisiens sur le plan théorique et organisationnel.

### LES ORIGINES DE LA CRISE

#### 1. LES THESES OPPORTUNISTES

Après le déclenchement de la répression, nos contradicteurs opportunistes de droite ont eu la partie belle pour donner libre cours à leurs déclarations défaitistes et capi-

tulardes et se sont hâtés de déclarer que la crise était le résultat de notre « politique aventuriste », de notre « manque de réalisme », ou de notre « phraséologie provocatrice et insultante ». « Vous avez déployé, disaient-ils, une agitation forcenée, vous croyez faire la révolution avec vos tracts, vous poussez les gens à l'aventure en leur proposant des meetings, des manifestations de rue. » « Certains éléments se rangeant sur des positions gauchistes et aventuristes ont voulu détourner les étudiants du grand mouvement de solidarité avec Ben Jennet, en lançant des mots d'ordre qui sont loin de mettre en mouvement une majorité d'étudiants » et « Notons à cet égard que l'attitude de Ayari a été courageuse », expressions qui rappellent comme seuls des plagiaires peuvent le faire, les positions du genre : « Les social-démocrates ayant par leur violence déraisonnable et leur révolutionnarisme, provoqué la loi qui les frappe, devaient maintenant, par une conduite exemplaire, obtenir leur pardon. » (« Que faire », p. 65, Ed. Moscou 1966.)

Ainsi les opportunistes attribuent les origines de la crise à notre « aventurisme », notre ton provocateur, et au rythme effréné que nous avons imprimé à notre agitation. Pour eux, c'est nous qui avons appelé la répression, c'est nous qui l'avons provoquée et non le pouvoir.

Que montre en réalité cette accusation ? Elle est la manifestation de deux erreurs graves, caractéristiques de toute théorie opportuniste. Cette thèse fait abstraction de la nature du pouvoir en place, ignore ou veut ignorer que c'est un pouvoir bourgeois, foncièrement décidé à réprimer toute action révolutionnaire. Elle demande de ménager le pouvoir, de ne pas l'effrayer, si bien que toute agitation devient d'après cette thèse de la provocation, et qu'en fin de compte elle recommande de se croiser les bras.

La deuxième erreur apparaît sur le plan de l'action et de l'organisation et s'exprime dans la théorie « accumulons d'abord des forces, puis agissons », ce qui va à l'encontre de la théorie marxiste qui enseigne que la lutte seule forme les révolutionnaires et que l'organisation des révolutionnaires ne se renforce que par et dans la lutte.

Ignorant ces implications, les opportunistes ne voient pas plus loin que le bout de leur nez et ne trouvent les racines de la crise que dans le « ton provocateur » lors des événements de l'Université. Pour eux, « l'arbre a caché la forêt » : ils oublient que les événements de mars ne sont pas la cause de la crise mais simplement l'occasion à son éclatement, et que les raisons profondes sont à rechercher éventuellement dans la « forêt ».

#### 2. QUELLES SONT LES VÉRITABLES ORIGINES DE LA CRISE ?

La thèse juste est que la crise est inhérente au développement même de la lutte, c'est-à-dire qu'elle est théori-

quement déterminée, et qu'elle est la conséquence des contradictions et des problèmes d'une phase bien précise du début de la lutte : la phase où le mouvement a à créer les bases à partir desquelles peuvent se dégager les éléments nécessaires à la création du parti de la révolution prolétarienne.

La caractéristique essentielle de cette phase est le caractère inégal du développement de la lutte sur les divers plans, inégalité qui fait réapparaître des décalages : tout d'abord un décalage entre le niveau théorique et le travail d'agitation d'une part et le niveau d'organisation d'autre part ; ensuite un décalage entre la désignation de l'ennemi et « le pouvoir bourgeois » et sa connaissance pratique.

Autrement dit, le niveau d'organisation de notre groupe n'a pas pu suivre les besoins du travail d'agitation (que le développement spontané de la lutte rendait possible), de même qu'il n'était pas, tant s'en faut, à la hauteur des tâches que l'analyse théorique assignait à notre mouvement. D'autre part, si l'analyse faite par notre groupe sur la base de son expérience pratique de quatre ans l'avait amené à désigner l'ennemi à combattre et à l'identifier au pouvoir bourgeois, le développement de la lutte sur le terrain pratique était par contre à un niveau si peu engagé qu'il n'avait pas permis une réelle connaissance de cet ennemi, laquelle connaissance ne s'acquiert évidemment que dans la lutte.

Pour mieux saisir les rapports dialectiques et historiques entre ces divers éléments (niveau théorique, travail d'agitation et travail organisationnel), je vais expliciter cette thèse en répondant aux trois questions qu'elle soulève.

## A - POURQUOI ET COMMENT LA CRISE

### A-T-ELLE ETE CONCRETEMENT DETERMINEE ?

a) Le facteur le plus immédiat est évidemment notre structure organisationnelle défectueuse. En effet, notre groupe n'avait pas une structure réellement clandestine et, de ce fait, le travail qu'il menait était essentiellement un travail artisanal. Il suffit de décrire sommairement comment les choses se passaient pour s'en rendre compte d'une façon évidente :

Tout d'abord il régnait un démocratisme total au sein de notre groupe : tout était élu, tout était réglementé (un règlement intérieur ! fixait les modalités d'élection, de représentation, de sanctions même...), on passait d'une cellule à une autre à son gré, on entraînait et on sortait du C.C. au gré des élections et des défections, les décisions passaient le plus souvent par la base et tout le monde discutait tout, jusques et y compris le sommaire du journal et même les articles destinés à y être publiés. Or on sait le danger d'un tel démocratisme pour une organisation révolutionnaire. Lénine l'a déjà flétri en ces termes : « Le large démocratisme de l'organisation du parti, dans les ténèbres de l'autocratie, sous le régime de la sélection pratiquée par les gendarmes, n'est qu'un hochet vain et nuisible (souligné par Lénine). C'est un vain hochet car, en fait, aucune organisation révolutionnaire n'a jamais appliqué et ne pourra jamais appliquer, malgré tout son bon vouloir, un large démocratisme. C'est un hochet nuisible, car les tentatives pour appliquer en fait "le principe d'une large démocratie" ne font que faciliter les larges coups de filet de la police et perpétuer le règne du travail artisanal, détourner la pensée des praticiens de leur tâche sérieuse, impérieuse, qui est de faire leur éducation de révolutionnaires professionnels, vers la rédaction de statuts "bureaucratiques" détaillés sur les systèmes d'élections... » (« Que faire ? », Ed. Soc. Paris, Ed. du Progrès Moscou 1966, p. 191.)

De plus, chez nous la clandestinité n'existait qu'en tant que profession de foi, aussi bien vis-à-vis de l'extérieur du groupe qu'à son intérieur même.

La police connaissait pratiquement un à un les membres

du groupe qui, pour la plupart, se faisaient repérer par un travail d'agitation au sein de l'UGET ou ailleurs, si bien qu'à chaque rafle la moitié des effectifs se retrouvait dans les locaux de la police ; la concentration (à l'Université) et l'agglutination des militants facilitaient encore le travail de la police qui se contenta de surveiller les lieux de près pour repérer la plupart des militants qui, par ailleurs, étaient les plus connus par la police et les plus grillés, s'occupaient en même temps du travail d'organisation (création des cercles, de comités, de cellules...), des tâches théoriques (élaborations d'études, de rapports, du journal...), des tâches d'agitation (UGET, meetings, conférences...) et jusque des tâches techniques (confection de tracts, cartes, matériel...), c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune séparation entre les tâches clandestines et les tâches « publiques » ou « légales » d'agitation.

A l'intérieur même du groupe, il y avait la même absence de clandestinité ; trop de gens étaient au courant de trop de choses et presque tous les militants se connaissaient les uns les autres (l'étanchéité entre les cellules et les divers organismes était en principe la règle, mais les divers changements de cellule, la concentration et les activités communes à l'UGET ont abouti à ce qu'en pratique cette étanchéité était enrayée).

Certes cet état de chose était conditionné par des facteurs objectifs et obligations pour tout mouvement qui débute : essentiellement l'insuffisance en hommes disponibles, la faiblesse des moyens matériels et le caractère non encore très engagé de nos actions mêmes qui n'avaient pas un caractère militaire, pour employer un terme consacré (militaire étant utilisé dans son sens large, c'est-à-dire toute opération de choc : meeting, manifestation, distribution massive de tracts...).

Mais, à côté de ces facteurs liés à notre propre développement, il y avait des facteurs liés au développement des capacités de l'adversaire, en l'occurrence son propre niveau dans l'organisation de la répression. En effet l'appareil répressif n'avait nullement, au début, ni la même importance qu'il a acquise maintenant, ni les mêmes méthodes dont il commence à user ; il s'est renforcé au fur et à mesure que la lutte devenait plus intense ; mais au départ, il n'exerçait pas sur nous une pression telle qu'elle appellât de notre part une clandestinité rigoureuse. Seuls quelques militants étaient conscients de l'aspect de l'« escalade » qu'était obligé de prendre notre mouvement, mais il n'y avait pas suffisamment d'éléments objectifs susceptibles de rendre conscient l'ensemble du mouvement autrement que par une pratique effective.

b) Mais si notre organisation défectueuse était la raison directe de notre incapacité à résister aux coups de filet de la police, cette organisation défectueuse elle-même était basée sur les erreurs théoriques sur lesquelles le Groupe a vécu pendant très longtemps.

Le chemin idéologique suivi par le Groupe était en effet parti de très loin : le réformisme, l'intellectualisme, l'opportunisme, le libéralisme... étaient des déviations dont on ne s'est pas débarrassé facilement, et si on analyse de près on trouvera que chaque erreur au niveau de l'organisation était la manifestation pratique d'une déviation théorique : l'opportunisme allait jusqu'à nier la nécessité de mettre sur pied toute organisation révolutionnaire et proposait l'entrisme, c'est-à-dire d'utiliser purement et simplement l'organisation de l'adversaire pour s'y créer une base. Le libéralisme avait pour conséquence le démocratisme avec absence de centralisation, de séparation des tâches clandestines, d'étanchéité interne, etc.

Le réformisme était prêt à collaborer avec le régime et, de ce fait, enlevait à celui-ci son aspect répressif, le présentait sous une forme inoffensive ; ce qui correspondait, au niveau de l'organisation, à négliger la nécessité de toute structure clandestine apte à combattre la police politique, etc. Toutes ces déviations idéologiques avaient en commun le fait qu'elles ne posaient pas le problème de

l'ennemi principal à abattre (l'Etat bourgeois), de l'objectif (destruction de l'Etat bourgeois) et de la voie pour y arriver (révolution prolétarienne) ; elles n'ont donc aucun plan systématique et, de ce fait, n'appelaient pas la nécessité d'une organisation réellement clandestine pour réaliser un tel plan. Autrement dit, les tâches révolutionnaires n'étant pas définies au niveau théorique et idéologique, il est évident que le problème de l'organisation capable de réaliser ces tâches ne peut pas être, lui aussi, posé, ce qui vérifie une fois de plus que l'idéologique détermine l'organisationnel.

c) Un dernier facteur explique aussi notre faiblesse et est caractéristique lui aussi de la phase de début : c'est la virginité et l'inexpérience de nos militants. En effet, aussi bien sur le plan théorique et idéologique que pratique et organisationnel, la plupart de nos militants n'avaient pas devant eux des aînés qui pourraient leur présenter une expérience quelconque susceptible de les éclairer ; ils n'avaient pas eux-mêmes derrière eux une longue pratique révolutionnaire qui les ait aguerris ; ils ont dû se jeter dans le combat sans préparation aucune et découvrir petit à petit, dans des conditions souvent pénibles, l'ampleur du travail théorique et d'organisation qui les attendait. La plupart n'avaient pas été mis à l'épreuve de la police, n'ont pas su trouver la conduite adéquate devant les flics, ni même la façon de répondre aux interrogatoires. La sélection qui avait permis au Groupe de rassembler ses militants n'avait pas pour base une pratique réelle de l'activité révolutionnaire ou une capacité de résistance éprouvée à la police ; elle autorisait par là la possibilité de s'exposer à des déboires inattendus.

Tels sont les facteurs principaux qui ont déterminé la crise actuelle.

Il serait légitime de se poser alors une deuxième question.

## **B - PUISQUE DETERMINEE, LA CRISE ETAIT-ELLE PREVISIBLE ET QU'AVAIT FAIT LE GROUPE POUR Y PARER ?**

Effectivement, la plupart des erreurs et des points faibles que nous venons d'énumérer étaient connus avant la crise et les militants les plus engagés dans la lutte en étaient conscients et les ressentaient tragiquement. Il était donc facilement prévisible qu'avec cet état de chose, le groupe était dans l'impossibilité de faire un travail efficace et durable. Une réforme de l'organisation s'avérait d'autant plus nécessaire et urgente que le travail théorique d'une part et le développement pratique de la lutte d'autre part ont déjà remis en cause toutes les déviations idéologiques qui existaient au sein du groupe. Le problème de la révolution prolétarienne a été mis à l'ordre du jour, l'entrisme a été liquidé, l'objectif révolutionnaire de la destruction nécessaire de l'Etat bourgeois a été fixé, etc. Et dès ce moment même, et corrélativement à cette clarification idéologique, le problème de l'organisation s'est trouvé d'emblée posé.

Une réforme de structure adoptée en septembre 1967 a été à cet égard un grand pas, en ce sens qu'elle a rejeté le démocratism, adopté le principe de centralisation, rejeté le système d'élections (le C.C. sera désigné et non élu) et séparé le secteur clandestin du secteur semi-légal, en même temps qu'elle a assoupli les organismes et amélioré les conditions de clandestinité. Mais c'était insuffisant car il fallait une rupture et non une simple réforme puisqu'il s'agissait d'opérer un passage entre deux phases radicalement différentes : la phase de tâtonnement, de recherche et de fatras idéologique à laquelle correspondait une ligne confuse au niveau de l'action et un appareil démocratique,

libéraliste au niveau de l'organisation, et la phase de clarification idéologique à laquelle doit correspondre une action réellement révolutionnaire et une organisation réellement clandestine.

## **C - CETTE RUPTURE ETAIT-ELLE POSSIBLE A FROID ?**

Evidemment non. Car en plus de ces éléments objectifs analysés au début et en plus du fait que les moyens matériels et humains du groupe étaient limités, les éléments de la structure ancienne (les hommes aussi bien que les éléments d'organisation) passaient obligatoirement dans la nouvelle structure, et c'est justement à partir de ces éléments que tout a éclaté.

Le niveau d'organisation du groupe était resté donc en deçà des besoins de la lutte et ne répondait toujours pas aux tâches fixées sur le plan théorique. Or procéder à des actions militaires avec un tel appareil ne peut avoir qu'une simple implication ; c'est que la rupture radicale n'est possible qu'à chaud, c'est-à-dire dans la lutte même.

## **QUELS SONT LES ACQUIS ET LES ENSEIGNEMENTS A TIRER DE CETTE ETAPE**

a) Le premier acquis est incontestablement la justification pratique de la nouvelle ligne idéologique du Groupe.

En effet, si nous avons payé très cher les quelques actions de mars que nous avons réalisées, nous pouvons dire que le prix n'est pas si cher si l'on considère que cela nous a permis de placer la lutte à un niveau supérieur en ce sens que nous avons pu vérifier de façon éclatante la plupart des points de vue théoriques défendus par le Groupe.

Tout d'abord notre désignation de l'ennemi et son identification de l'Etat bourgeois s'est trouvée pleinement justifiée : le pouvoir s'est chargé lui-même de montrer à tous la fonction de l'appareil d'Etat. Nous nous sommes trouvés pour la première fois réellement face à face avec tout l'appareil étatique et avec tous ses rouages : police, armée, justice, administration (Université et autre), etc.

Le pouvoir s'est donc chargé lui-même de montrer sa nature de classe. Sa rage aveugle prouve sa faiblesse et son incapacité à résoudre les contradictions sociales autrement que par la répression. Son acharnement contre le Groupe presque exclusivement prouve de même que le pouvoir voit en nous ses véritables ennemis, réellement dangereux, que notre voie est donc effectivement juste. Les tâches que s'est fixé le Groupe (et essentiellement la nécessité de la destruction de l'Etat bourgeois) ont été elles aussi justifiées par le comportement même de notre adversaire.

En effet, si nous considérons le moment où le pouvoir a choisi de réagir, nous constatons qu'il coïncide avec celui où le Groupe l'a désigné comme le principal ennemi à abattre et où nous avons entrepris dans ce sens d'élargir notre base d'agitation (tracts en arabe et en tunisien à l'échelle nationale, actions dans les lycées, etc.), autrement dit le pouvoir a violemment réagi quand il s'est senti réellement menacé, ce qui prouve que la direction dans laquelle le Groupe a orienté son action est juste.

De même les chefs d'accusation de la justice et les documents qu'elle a retenus pour fonder ses accusations montrent que le mot d'ordre est celui que le pouvoir ne nous pardonne pas.

Si nous considérons aussi les violentes campagnes menées par la presse, la radio, le P.S.D., Bourguiba et le gouvernement, nous voyons que les thèmes qui y sont développés le plus vérifient à contrario la justesse de nos thèses et sont souvent une réponse directe à nos mots d'ordre : le thème central autour du « mythe » de l'Etat pour le consolider et renforcer sa valeur idéologique, critique de la dictature du prolétariat, vaste campagne pour la sauvegarde et le développement de la morale, de la religion, conception conformiste de l'intellectuel, de l'étudiant et de l'élève...

Si nous considérons de même les mesures prises par le pouvoir pour renforcer la répression, on voit qu'elles sont les conséquences de notre action, donc la justifient : les mesures sont pour la plupart dirigées contre l'Université et les intellectuels : réforme de l'enseignement, embrigadement de l'Université, épuration du C.E.R.E.S., embrigadement du corps professionnel, etc.

b) En second lieu, le deuxième acquis que nous avons enregistré c'est d'avoir pu connaître l'ennemi et le démasquer. Connaître l'ennemi : puisque beaucoup de militants ont été touchés par la répression, ils ont pu être familiarisés ainsi avec les méthodes policières. Ils ont eu un contact effectif avec l'appareil répressif : police, justice, prison, armée, etc. Ce contact est évidemment beaucoup plus efficace par une connaissance pratique de l'adversaire que tout discours théorique. Il est à souligner que l'action à ce niveau est réciproque et que si nous avons pu mieux connaître l'adversaire par ce contact, l'adversaire lui aussi va apprendre beaucoup et se transformer. Il est évident, par exemple, que pour cette fois ni nous ni eux (la police) n'étions réellement préparés à ce genre de travail : démasquer l'adversaire. Ensuite, puisque aussi bien sur le plan pratique (déploiement des forces de la répression) qu'idéologique (campagne et critique de la presse, de la radio et des membres du gouvernement), de très larges masses (et pas seulement nos militants) ont pu voir le régime se démasquer, apparaître sous son véritable visage et clamer clairement et publiquement ses positions idéologiques bourgeoises. Tout d'abord la répression a pris un caractère aveugle et déclaré (poursuite dans les rues, dispersion du public, rapt, etc.), en même temps qu'elle a touché d'assez larges secteurs : plusieurs familles ont été victimes directes de la répression, ce qui ne manquera pas de faire prendre conscience à des secteurs assez larges du caractère répressif du régime. Mais c'est essentiellement sur le plan idéologique que cette dénonciation est la plus utile, car la bourgeoisie, par ses attaques virulentes, « ses livres blancs » largement diffusés, ses discours radiodiffusés, ses fulminations contre la dictature du prolétariat, la révolution prolétarienne, etc, ne fait que rendre plus compréhensibles aux masses et cette même dictature et cette même révolution dont nos tracts leur parlaient. En même temps qu'elle clarifie sa position idéologique et est obligée de se débarrasser de toute phraséologie vague et mystificatrice (Bourguiba ne parle plus par exemple aussi souvent d'unité nationale et est acculé à clamer clairement ses intentions : dans son discours du 27 juillet 1968, il a par exemple reconnu la torture, de même qu'il a renié la démocratie au nom de l'ordre). Quand nous voyons Bourguiba fustiger contre ces marxistes qui veulent détruire l'Etat et ces « scorpions venimeux » qu'il faut mettre « hors d'état de nuire », nous ne pouvons qu'applaudir et adresser un grand merci à la bourgeoisie

tout comme Lénine remerciait la bourgeoisie par ses attaques contre les bolchéviques :

*Les millions d'exemplaires de journaux bourgeois, qui hurlaient sur tous les tons contre les bolchéviques, permirent aux masses de juger le bolchévisme ; puis, en dehors de la presse, toute la vie sociale, précisément grâce au « zèle » de la bourgeoisie, s'emplit de discussions sur le bolchévisme. Maintenant, à l'échelle internationale, les millionnaires de tous les pays se comportent de telle façon que nous devons leur être profondément reconnaissants. Ils persécutent le bolchévisme avec autant de zèle que le firent Kérénski et Cie ; ils « forcent la note », et ils nous aident tout comme Kérénski. Quand la bourgeoisie française fait du bolchévisme, le centre de l'agitation électorale, taxant de bolchévisme des socialistes relativement modérés ou hésitants ; quand la bourgeoisie américaine, perdant complètement la tête, appréhende des milliers et des milliers d'hommes soupçonnés de bolchévisme et crée une atmosphère de panique en répandant partout des nouvelles sur les complots bolchéviques ; quand la bourgeoisie anglaise, la « plus sérieuse » de toutes dans le monde, comme, malgré toute son intelligence et toute son expérience, d'in vraisemblables sottises, fonde d'opulentes « sociétés de lutte contre le bolchévisme », crée une littérature spéciale sur le bolchévisme, recrute pour faire la guerre au bolchévisme un personnel supplémentaire de savants, d'agitateurs, de prêtres, nous devons saluer et remercier messieurs les capitalistes. Ils travaillent pour nous. Ils nous aident à intéresser les masses à la substance même et au rôle du bolchévisme. Ils ne peuvent pas agir autrement, puisque leurs efforts pour « taire », pour étouffer le bolchévisme ont déjà avorté.*

(La maladie infantile du communisme, Ed. Sociales, p. 95.)

Nous aussi nous éprouvons de la joie et de la fierté quand nous voyons que notre bourgeoisie a déjà échoué dans ses tentatives de nous étouffer, qu'elle est obligée pour nous combattre de déployer tout un arsenal de mesures mettant en branle tout l'appareil étatique qui, pour justifier le fait que nous constituons un danger contre l'Etat, en vient à invoquer les « cailloux lancés par les lycéens » !

Notre bourgeoisie aussi « a perdu la tête », et faire perdre la tête à la bourgeoisie n'est pas des moindres acquis.

En conclusion je dirai que les acquis de cette étape sont précieux et que, si nous savons en plus tirer la leçon de nos erreurs, nous ne ferons que consolider ces acquis d'autant plus que de nouvelles tâches ont surgi devant nous et nous placent devant des responsabilités nouvelles. C'est pourquoi il faut compléter la leçon de ces événements en essayant de sérier les diverses tâches qui nous incombent maintenant.

EL LAYEM B. (22-8-68).

(Suite dans le numéro 20.)

Abonnement — Soutien à « Perspectives » :

Pour 10 publications : 3 D (30 F) — 5 D (50 F) — 10 D (100 F).

# LE PROCÈS : TÉMOIGNAGES

*Fidèles à leur servilité à l'égard du pouvoir destourien, affichant un insolent mépris pour leurs lecteurs, se surpassant pour gagner la compétition de la lèche, les journalistes tunisiens ont battu tous les records d'« objectivité » en collectionnant dans leurs articles sur le procès toutes sortes de contre-vérités.*

*Les témoignages d'avocats et d'universitaires que nous reproduisons ci-dessous ont montré à l'opinion internationale lors d'une conférence de presse tenue à Paris le 20 septembre 1968 les vraies pratiques de la « justice » tunisienne.*

## ● Conférence de presse, Paris, le 20-9-68

**M<sup>e</sup> Manville :**

« Le pouvoir tunisien ne m'a pas permis l'accès du territoire tunisien, alors et je m'empresse de le dire, que je voulais partir là-bas en tant qu'avocat animé du seul souci de défendre des amis et des gens qui étaient aux prises avec la justice de leur pays. D'ailleurs j'ai écrit au mois de juillet une lettre à M. le S.E. à la justice dans laquelle, pour éviter toute équivoque, je précisais que le défenseur, l'avocat, quelles que soient les circonstances et quelle que soit l'époque, devait toujours exercer son ministère et que pour lever toute hypothèque, j'avais précisé que seulement le hasard avait fait que je sois l'avocat de certains Tunisiens. En effet, j'ai connu en 1965 à Paris des étudiants avec lesquels j'étais lié d'amitié, et lorsqu'ils ont été arrêtés par la justice de leur pays, ils ont pensé à l'ami qui, par ailleurs, est avocat. Je n'avais aucune idée d'ingérence dans les affaires intérieures de la Tunisie que j'ignorais d'ailleurs à ce moment-là encore. C'est en tant qu'avocat que je voulais assister au procès en vertu d'ailleurs d'un protocole qui a été solennellement signé entre le barreau de Tunis et le barreau de Paris. Hélas ! il n'est pas dans mes intentions de mettre en cause le régime.

Nous sommes ici dans cette tribune des anti-colonialistes, des hommes qui ont toujours lutté pour l'accession des pays dépendants à la souveraineté politique, et nous serions mal venus aujourd'hui, de façon morose et dérisoire, de nous féliciter de la situation lamentable de l'état des droits et des libertés en Tunisie. Cependant, qu'on ne se trompe pas sur nos intentions, même si le pouvoir, à mon avis, a tort de penser qu'on est venu mettre de l'huile sur le feu.

Par conséquent, l'avocat voulait apporter la contribution modeste d'exercer son ministère pour venir en aide à des gens en difficulté. Et je dois dire que, malgré tout, je ne regrette pas, même si après les pouvoirs publics n'ont pas bien compris mon intention, d'avoir été à Tunis deux fois. Pourquoi ? Parce que dans chaque procès, à côté du dossier, à côté du code, il y a toujours un petit drame et parfois une tragédie humaine. Et je crois que le mot n'est pas trop fort, si on arrête près de cinq cents personnes, lorsque des femmes, des pères de famille sont jetés en prison, il y a toujours à côté quelque chose qui choque l'équité et le sens de la simple humanité. Et avec M<sup>e</sup> Langlois, mon confrère, qui est ici présent, nous avons été frappés par le réconfort moral que nous avons apporté dès le mois de mars à des familles en détresse alors que leurs parents et amis étaient arrêtés, alors qu'ils ne savaient même pas quel était leur sort et, hélas ! certaines méthodes que nous avons dénoncées avaient été perpétrées contre leur personne physique. Et si j'ai quelques regrets, c'est que j'avais pensé qu'au cours de ce procès, pendant les huit jours qu'il a duré, pouvoir être aux côtés de ces familles qui n'ont pas un conseiller technique parce qu'elles avaient besoin d'un peu de chaleur, d'une amitié et d'une amitié sincère. Cela

ne m'a pas été, hélas ! possible. Je le regrette d'abord pour la Tunisie parce que c'est un pays que j'ai appris à aimer et je dois le dire aussi, comme anti-colonialiste. Il m'est arrivé aussi, comme avocat, de me battre pour la Tunisie, car ceci est une anecdote : en 1954, on m'a appelé dans un congrès de juristes en France et une délégation étrangère et une délégation d'avocats français qui étaient encore à Tunis voulaient faire adopter une motion par l'ensemble des avocats français pour ce qu'ils appelaient la tunisification de la justice en Tunisie. Et, avec quelques amis et quelques camarades, nous nous étions battus pour nous opposer à ce vote. La motion n'était pas votée parce que si on tunisifiait la justice en Tunisie, pourquoi pas en Bretagne.

Par conséquent, toutes mes activités antérieures ont été guidées par le grand bien de ce pays et puis pour des raisons qui nous échappent et qu'on n'a pas à apprécier ici, il se trouve que dans tous les pays la possibilité ouverte à l'explosion, en effet les libertés publiques étant de plus en plus contrôlées dans ce pays, ça a sensibilisé les intellectuels et vous connaissez la suite.

En décembre 1966, échauffourée entre policiers et étudiants, un procès bâclé, un procès truqué il faut le dire, puisque là encore les droits de la défense n'ont pas été respectés, et puis deux ans après, nouvelle explosion, nouvelle procédure et nouveau procès...

... La Tunisie était un de ces pays qui se faisaient une réputation assez exceptionnelle et puis il a fallu ce procès, ce drame pour que la réalité éclate au grand jour et que l'on s'aperçoive hélas, là aussi, comme dans beaucoup d'autres pays, que les droits de l'homme ou de la collectivité sont bafoués.

Et c'est pourquoi, par-delà les divergences politiques et parce que nous avons un dénominateur commun, celui de défendre partout la liberté quel que soit le régime, celle des hommes et des peuples, que nous avons pris cette initiative.

**M<sup>e</sup> Stibbe :**

« Je suis, moi aussi, de ceux qui ont tenté d'aller en Tunisie, sans succès hélas ! envoyée par l'A.I.J.D. (Association Internationale des Juristes Démocrates). Cette Association se préoccupe de la justice dans le monde et dont les droits de la défense sont assurés. Celle-ci a été émue et alertée par la façon dont l'instruction s'était déroulée. Puisque les journaux tunisiens et étrangers ont dit que le procès sera public, j'ai voulu assister en tant qu'observateur. Dès mon arrivée à Tunis, il m'a été signifié que je ne pourrais vraisemblablement pas quitter l'aérodrome. On a fait attendre l'avion qui m'a amenée et sans d'autres histoires on m'a remis dans cet avion qui était d'ailleurs un avion en partance pour Marseille, où je suis restée en panne, sans obtenir la moindre explication. J'ai demandé

quelles étaient les autorités qui m'ont refoulée ; en vertu de quel texte on me refoulait ; pourquoi il était impossible d'assister à un procès qui était annoncé comme un procès public. Aucune réponse ne m'a été donnée.

Je regrette toutefois de dire que j'ai défendu pendant vingt ans des anticolonialistes. Je l'ai fait, toujours, dans des conditions difficiles, quelquefois dangereuses, mais j'ai toujours pu le faire. Alors que j'ai été empêchée dans ce procès. Que voulait-on nous cacher ?

**M<sup>e</sup> Langlois :**

« Mon premier voyage avec mon confrère Manville était consacré uniquement à permettre à ces familles de trouver des avocats. Nous avons vu des cabinets d'avocats. Certains étaient absents. D'autres disaient qu'ils ne plaident que le civil. Les troisièmes s'arrangeaient pour rater le rendez-vous. Nous sentions incontestablement que ces confrères étaient paniqués, et il a fallu que les plus courageux d'entre eux nous expliquent qu'il est impossible de plaider. Quelques-uns des accusés ont pu avoir des avocats choisis, mais la grande masse n'a eu que des avocats commis d'office.

Tout le procès n'a été que la lecture aux accusés des écrits de ce qu'ils avaient eux-mêmes conçu et qu'on leur opposait comme correspondant à un complot.

Ce que je n'arrive pas à comprendre : pourquoi ces garçons ont-ils dû subir des tortures, des violences, pour finalement, après toutes ces recherches assez extraordinaires, en arriver tout simplement à la lecture du texte de « Perspectives ». Voilà ce qui s'est passé.

Les inculpés étaient extrêmement courageux. Et l'on a assisté à des dialogues comme celui-ci : « — Vous êtes pour la violence ? — Je ne sais pas si je suis pour la violence. Et en tout cas, la violence on l'a pratiquée sur moi. Je voudrais, M. le Président, vous dire : taisez-vous. » Et alors, il y eut trois stades. Dans un premier stade, le président a répondu, laissant entendre que la violence policière était normale dans certains cas : « L'Etat doit se défendre ». Dans un deuxième stade, le président a dit que « nous voulons bien noter que vos déclarations ont été prises sous l'empire de la violence, mais ne nous donnez surtout pas de détails ». Et puis, au fur et à mesure que les jours s'avançaient, c'était : « Taisez-vous, vous êtes un menteur. Et je vais ajouter un nouveau chef à toutes les infractions que vous avez pu commettre, puisque vous êtes en train de critiquer et, en somme, de diffamer la police et le régime. »

Ce que nous appelons, nous, commission rogatoire, c'est une ordonnance du juge d'instruction qui indique à la police qui lui donne une mission de procéder à certaines vérifications d'identité. Là-bas, commission rogatoire, cela veut dire que l'inculpé qui se trouvait dans la prison civile où il jouit de garanties est extrait de cette prison et est gardé pendant un certain nombre de jours, pour une durée indéterminée, dans les locaux de la police qui le réinterroge à nouveau.

A l'audience, les jeunes se sont défendus seuls, il faut bien le dire. Car les avocats étrangers n'avaient pas pu plaider et que même les femmes des inculpés n'ont pas pu les approcher ni leur adresser la parole, de crainte de

tomber dans un piège et être arrêtées à leur tour. C'est quelque chose d'affolant ! »

*Après l'intervention d'un destourien, présent dans la salle de la conférence de presse, qui s'est attaqué aux inculpés et aux conférenciers sans le moindre argument à l'appui, M. René Dumont est intervenu en ces termes :*

« Je vous cite cette brochure que vous venez de distribuer (« Livre Blanc » du Destour, publié en août 1968 et distribué dans la conférence de presse) où il y a **condamnation avant jugement. Voici une publication qui ose dire : « Les inculpés sont coupables » avant jugement** (2). Quel métier vous venez faire ici ? »

**R. Dumont continue :**

« Ce procès met en cause la coopération technique franco-tunisienne. Car des Français, désireux de travailler pour la Tunisie, sont ainsi traités (le cas Chabert), alors qu'il a été prouvé au tribunal qu'ils étaient innocents. Comment voulez-vous que Pierre Georges et Jean Dresch, ainsi que moi-même et mes collègues, nous conseillons, en bonne conscience, aux jeunes Français d'aller en Tunisie ? Quelles attitudes devons-nous avoir devant de tels actes ? Il y a donc là une action de caractère politique qui met en jeu la réputation internationale de la Tunisie. »

**M<sup>e</sup> Diop :**

« Dès mon premier contact, à Tunis, je sentais qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, car l'on m'a dit au téléphone : « Savez-vous que vous ne pouvez pas plaider ? » J'étais très étonné. Or la convention judiciaire qui lie la Tunisie au Sénégal est une convention qui ne faisait aucune limitation quant à l'exercice de ma fonction. Et quand j'ai eu l'honneur de me présenter, dès le lendemain matin, à M. le Bâtonnier, il m'a demandé d'écrire au Ministre de la Justice pour avoir l'autorisation de plaider. Je lui ai dit que si je dois écrire une lettre à quelqu'un, c'est bien au Président de la Cour de sûreté de l'Etat. (Je dois dire que dans certains cabinets, l'on parle beaucoup et l'on parle surtout avec d'autres personnes que celles qui sont présentes. L'on attend, je crois, certaines indications.) Il a insisté. Mais, pour pouvoir arriver en salle d'audience, j'ai quand même cédé en écrivant une lettre à M. le Président de la Cour de sûreté de l'Etat pour lui rappeler la convention judiciaire qui lie mon pays à la Tunisie. Le lendemain, j'ai reçu une réponse me venant de M. le Secrétaire d'Etat à la Justice, où il me dit que, « compte tenu du caractère exceptionnel de ce procès », l'on ne m'autorise pas à plaider. J'ai le sentiment que leur interprétation de la convention ne dit pas le bon droit. J'ai l'impression que les droits de la défense ont été violés.

Au Sénégal, comme partout ailleurs, quand je vois les libertés violées, je m'élève contre ce viol. C'est dans ce sens que j'ai voulu parler. Ici tout le monde parle uniquement du procès et il y a effectivement dans ce procès des irrégularités. Qu'est-ce qu'un procès ? C'est la recherche de la vérité, pas une certaine vérité. »

## ● Procès à Tunis (Esprit, octobre 1968)

104 intellectuels tunisiens, 15 communistes et 89 marxistes-léninistes du groupe « Perspectives », viennent d'être condamnés à Tunis pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » à des peines allant de 14 ans de prison ferme, à 3 mois de prison avec sursis, assorties d'amendes de 50 à 600 Dinars. Rappelons qu'il n'y a pas en Tunisie de « régime politique » orévu et que tous ces jeunes vont être dispersés dans les diverses prisons de Tunisie, sans aucune garantie. Sur les motifs réels de cette affaire et sur les tortures subies par les accusés, on peut se reporter à l'article d'« Esprit » (1). Un témoin qui a suivi le procès à Tunis et qui désire garder l'anonymat nous fait parvenir ces réflexions :

« — Procès public, disait la presse tunisienne. Qu'on en juge ! il fallait, pour pénétrer dans la salle, franchir trois barrages de police, prouver ses liens de parenté avec un accusé, présenter sa carte d'identité. J'ai vu refouler des Tunisiens dont on avait noté le nom auparavant. On n'avait même pas le droit d'aller s'asseoir à la terrasse du café situé en face du Palais. Des policiers faisaient circuler la

foule qui s'y pressait. A l'intérieur, une nuée de flics en civil dévisageaient le public.

— **Les droits de la défense ?** Un des accusés veut parler à son avocat au cours de l'audience. Le juge le lui interdit. Ses co-accusés protestent : on les expulse. Désormais ce n'est plus un « groupe » que l'on juge, c'est une série d'individus. La cour tremble de les voir réunis ! Elle leur refuse toutes les confrontations qu'ils réclament. Or il n'y a d'autres preuves dans ce procès que les témoignages arrachés sous la torture aux inculpés, témoignages souvent rétractés à l'audience. Les confrontations auraient permis de faire la lumière. La seule qui a été autorisée, celle entre Chabert et Naccache, a montré que même les aveux confirmés devant le juge d'instruction étaient sujets à caution,

(2) Ce « livre blanc » est un tissu de mensonges dont certains ont été reconnus officiellement. En effet, après les mises au point de la F.E.N. et de J.-P. Darmon (cf. « Le Monde », 16-8-68), on a aussitôt publié une nouvelle édition corrigée, présentée toujours comme « la vérité (sic) sur la subversion à l'Université de Tunis ».

(1) Lettre de Tunisie de Mahmoud Ben Ali.

puis que les accusés pouvaient être ramenés à la Sûreté, en sortant du bureau du juge, pour y torturés à nouveau, si leurs aveux n'étaient pas estimés satisfaisants ! »

Les droits de la défense ? Un jeune professeur affirme qu'on l'a torturé. Le président déclare : « J'ajoute à vos chefs d'inculpation celui d'insulte à la Sûreté. » A ces fortes paroles répond un léger remous sur le banc des observateurs étrangers. Le président : « J'informe les observateurs étrangers qu'ils n'ont pas à manifester leur opinion, même par un geste. La Cour, autrement, prendra les mesures qui s'imposent. »

Les droits de la défense ? Un accusé refuse de parler en dehors de la présence des autres inculpés. Son avocat demande la parole pour expliquer la décision de son client. Le juge lui rétorque : « Puisque votre client ne veut pas parler, vous non plus vous ne parlerez pas. » Un autre accusé refuse de répondre, parce qu'il n'a pas l'avocat de son choix, mais un autre qu'il n'a encore jamais vu. Pour le punir de son silence, on l'entraîne dans l'arrière-salle et on le tabasse. Des bancs les plus proches, on peut l'entendre crier.

Les droits de la défense ? Mais tout est jugé déjà. L'avocat général, au mépris de la loi, ose écrire dans le quotidien local, en plein procès, ce qu'il faut penser de ce qui n'a pas encore été dit à l'audience, et dans ce contexte, tout, absolument tout, peut être tenu pour preuve de complot. Voici un exemple amusant (je ne l'invente pas, je le jure !) : un des accusés a été trouvé par un témoin en slip et maillot de corps étendu sur une natte, chez lui.

— Et que vous a-t-il dit ? demande le Président de la Cour de sûreté au témoin.

— Il m'a dit qu'il s'entraînait, Monsieur le Juge, répond le témoin.

— Vous voyez ! dit le Président. (A comploter, bien sûr !)

— Un complot ou un procès d'opinion ? Une question du juge m'a frappé. Il l'a posée à presque tous les accusés : « Etes-vous croyants ? » Les accusés répondent : « Je suis marxiste », un seul ajoute : « Je suis aussi croyant ; ce n'est pas sur le même plan. »

Le juge semble dépassé. Moi aussi, mais ce n'est pas pour la même raison : car enfin, quel rapport y a-t-il entre cette question et la sûreté intérieure de l'Etat ?

C'est en lisant le journal en arabe « Al Amal », qu'on saisit l'intérêt de cette question pour l'accusation. Il s'agit de montrer au peuple tunisien musulman que ces jeunes ne sont pas ses fils. « Al Amal » insiste, en effet, très longuement dans le compte rendu des débats sur l'athéisme de ces révolutionnaires. Pourtant, lorsque les policiers sont obligés de se mettre à quatre pour emporter un de ces « athées » qui refuse de céder la place, dans la salle subitement passionnée et silencieuse, une voix de femme s'élève : « Dieu te garde, mon fils. » Ce n'est pas seulement une formule religieuse, c'est l'affirmation d'une solidarité.

— Où est l'antisémitisme ? Les mêmes destouriens qui veulent déconsidérer auprès du peuple les gens de « Perspec-

tives » en les accusant de véhiculer des idéologies étrangères et d'être athées, les présentent dans les journaux en français, à l'usage des Européens comme des nationalistes arabes bornés, incapables de comprendre la politique éclairée et la position libérale du Président Bourguiba à l'égard d'Israël. Cependant, les textes des accusés, l'amitié sans problème dans le groupe entre Tunisiens israélites et musulmans, démentent ces insinuations. Au contraire, c'est chez le juge et dans les journaux du Destour qu'on sent affleurer un antisémitisme latent : pourquoi M. Ali Cherif n'a-t-il interrogé qu'un seul accusé, Gilbert Naccache, sur le numéro de « Perspectives » consacré à la Palestine, alors que ce texte a été rédigé en commun par tous ? Est-ce parce qu'il est d'origine israélite ? Et pourquoi le journal destourien « L'action » déclare-t-il que le groupe recrute ses membres à l'occasion des bals, en milieu israélite ? (?) Les bourreaux avaient d'ailleurs traité Naccache de « sale juif » en le torturant.

— Une Tunisie nouvelle. C'est cela qui m'a le plus frappé, dans ce procès. J'ai vu naître une nouvelle Tunisie. Et son langage a complètement déconcerté la Cour.

Il est évident d'abord que le juge ne comprend pas les accusés. Sans doute ne désire-t-il pas les comprendre. Il accuse, il aboie, il se livre à un réquisitoire au lieu de procéder à un interrogatoire. Mais il n'y a pas de sa part simple volonté d'ignorer les raisons des accusés. C'est plus grave. Il n'arrive pas à suivre ses interlocuteurs. Je ne parle pas seulement de ceux des inculpés qui lui ôtent l'initiative, l'entraînent sur leur terrain et mènent l'affaire à leur guise. Je parle même de ceux qui ont paru les plus maladroits dans leur défense : ils utilisent des concepts dont manifestement le Président de la Cour de sûreté n'a jamais entendu parler. Il s'efforce de les traduire dans son langage à lui, de les réduire à ce qu'il connaît. Par exemple, il traduira : « détruire l'appareil d'Etat bourgeois » par « comploter contre le gouvernement », et d'équation fautive en équation fautive, il ramène le projet révolutionnaire au complot contre un Président ! Mauvaise foi ? Pas seulement, hélas !

Surtout, le langage des accusés a surpris tout le monde par sa passion, sa volonté même, sa rigueur, sa raideur parfois, sa netteté, son courage. Quiconque a vécu en Tunisie sait qu'on y fait du compromis un dogme. Cela permet de ne jamais aller au fond des choses, de dissoudre tous les concepts (jusqu'à définir le socialisme destourien comme un socialisme de la propriété privée). On s'attendait à voir ces jeunes gens profiter des leçons du « réalisme bourguibien » pour se tirer d'affaire. On les y avait d'ailleurs « aidés » en les torturant un peu auparavant, en les menaçant, en mettant les « durs » en cellule quelques jours avant le procès, pour les mettre en état de grâce, sans doute. Hélas ! ils ont été encore pires que ce que l'on redoutait. A trois ou quatre exceptions près, ils ont refusé de se repentir et d'implorer la pitié des juges. Ils ont tenu tête et, chacun selon son style, ils ont dit, bien ou mal, ce qu'ils voulaient leur faire dire. C'est cela leur « subversion ». C'est cela leur victoire.

## ● Procès de Tunis : Négation des droits de la défense

Le verdict sévère et de terreur, rendu lundi dernier, après une apparente délibération, qui s'est prolongée pour donner l'illusion qu'à Tunis (comme dès le début la presse gouvernementale le proclamait) les juges en leur âme et conscience avaient rendu la justice, méritait, de ceux-là mêmes qui n'acceptent pas la raison d'Etat comme règle de droit, une réplique.

Quelles critiques objectives peut-on adresser à la décision rendue ?

La Cour de sûreté de l'Etat ne présentait pas les garanties d'impartialité essentielles à toute bonne justice.

Composée de trois magistrats et de deux députés, ces derniers avaient déjà, dans une séance extraordinaire de l'assemblée nationale tunisienne, à l'unanimité condamné les « agissements subversifs des inculpés » et réclamé une condamnation exemplaire.

D'autre part l'avocat général, qui soutenait l'accusation, avant de requérir à l'audience, avait publié pour préparer l'opinion, dès le second jour du procès, un article en éditorial, dans le journal du parti au pouvoir, l'« Action ».

Encore, la Cour a démontré que le principe général de l'oralité des débats et leur caractère contradictoire était bafoué.

En effet, les 104 accusés n'ont jamais comparu ensemble et étaient interrogés les uns après les autres, aucune confrontation sérieuse n'a été faite entre les accusés d'une part, et de l'autre entre les accusés et ceux qui avaient procédé à l'enquête et à la recherche des prétendues charges (et avec quelles méthodes !).

Enfin, la Cour de sûreté a refusé d'entendre les témoins cités par la défense régulièrement dénoncés au Parquet et à M. le Premier Président.

Quant aux autres témoins, le déroulement insolite du procès et le refus d'organiser rationnellement les débats, avaient pour objectif et pour résultat, d'empêcher qu'ils soient présents à Tunis.

Les droits de la défense ont été violés dès le début de l'information et surtout à l'audience.

Les avocats, pour la plupart commis d'office (ceux qui avaient été choisis librement par les inculpés avaient été contraints par la menace de se démettre) étaient avisés que tout propos mettant en cause les irrégularités de la procédure seraient considérés comme délit d'audience.

Les journalistes étrangers qui ont pu assister aux débats, en particulier l'envoyé spécial du journal « Le Monde », ont déclaré que dès le début du procès on remarquait l'étrange

silence des défenseurs qui ne posaient pas, pratiquement, de questions.

Quant aux avocats étrangers, ils n'ont pas été admis à plaider en dépit de conventions internationales dûment passées par la Tunisie et leurs pays respectifs : le Sénégal, le Maroc, l'Algérie, le Liban.

M<sup>e</sup> Fadilou Diop, député à l'Assemblée Nationale, avocat à la Cour de Dakar, s'est vu interdire la barre en raison du « caractère exceptionnel du procès », réponse du Ministre de la Justice.

C'est le moment de rappeler, selon le mot du doyen Hauriou, que « la justice des circonstances exceptionnelles est une justice de seconde qualité ».

Les avocats parisiens ont été soit expulsés : M<sup>e</sup> René Stibbe, qui était déléguée par l'Association internationale des Juristes Démocrates, M<sup>e</sup> Marcel Manville, l'avocat de la plupart des inculpés, et cela au moment du procès ; M<sup>e</sup> Lafue-Veron et Beauvillard avaient connu le même sort un mois auparavant, alors qu'elles se rendaient à Tunis pour remplir, dans la limite du protocole signé solennellement par le barreau de Paris et le barreau de Tunis, leur ministère.

Seuls, M<sup>e</sup> Langlois, membre du Conseil de l'Ordre, et M<sup>e</sup> Boyer furent admis à assister aux débats, mais finalement, devant les mises en garde du président, qui avait interdit tout contact entre les familles et leurs défenseurs étrangers, ces derniers, pour ne point couvrir les vices de procédure par leur présence, ont quitté l'audience en motivant publiquement leur départ.

Dans un précédent document joint à ce dossier, il avait été démontré l'inanité des charges retenues par l'accusation.

Il faut maintenant rappeler que la Cour de sûreté, pour prononcer des condamnations allant de 6 mois à 14 ans de prison, a violé toutes les règles du droit pénal tunisien et de tous les principes généraux du droit pénal de toutes les nations policées en morcelant les faits indivisibles juridiquement pour multiplier les infractions et en les ajoutant les uns aux autres, les peines prévues au Code.

Cependant, le pouvoir tunisien veut donner le change à l'opinion publique tant à l'intérieur de la Tunisie que sur le plan international.

Annonçant avec fracas, par voie de presse d'abord, l'invitation du bâtonnier puis son arrivée à Tunis le 18 septembre par la même voie, au moment même où ses confrères parisiens étaient expulsés, le gouvernement a

voulu, par cette manœuvre, utiliser la haute autorité morale du bâtonnier de Paris.

Ce dernier, bien entendu, a refusé de se rendre à Tunis pour ne point couvrir toutes les irrégularités de forme, les méthodes d'investigations utilisées par la police et les intolérables pressions exercées par le pouvoir sur les défenseurs tunisiens.

### CONCLUSIONS

A Tunis, on proclame les droits que l'on bafoue de façon multi-quotidienne.

A l'extérieur, le gouvernement proclame son attachement à la morale internationale, et déchire en même temps les conventions diplomatiques passées entre la Tunisie et les pays étrangers.

Le journal qui annonçait, le lendemain du procès, le verdict en première page, relatait : « La liberté d'association a été accordée aux étudiants espagnols par un décret du Conseil des Ministres qui s'est tenu le 13 septembre à San Sébastien. »

Dans ce même organe de presse, il était également relaté la déclaration solennelle de M. le Président Bourguiba à la Conférence nationale de la Culture : « La culture est un élément de progrès dans la mesure où la dignité de l'homme demeure intacte. »

Il ne nous appartient pas de commenter ces trois informations en première page du journal qui étalait complaisamment au lecteur tunisien les lourdes peines prononcées par la Cour de sûreté de l'Etat.

L'opinion publique est appelée encore une fois à solliciter le gouvernement tunisien qui applique sa propre légalité à des hommes et à des femmes « qui ont péché contre l'Esprit ».

Au mois de juillet dernier, pour mettre en garde, sans véhémence et sans passion partisane, le gouvernement tunisien sur la parodie de justice qui se préparait, des démocrates de toutes tendances avaient organisé une conférence d'information.

Hélas ! la Cour de sûreté de l'Etat a douloureusement confirmé les appréciations de ceux qui, par-delà toutes les divergences idéologiques sur toutes les attitudes, sont prêts à défendre des principes essentiels qui garantissent aussi bien les libertés des hommes que les libertés des peuples.

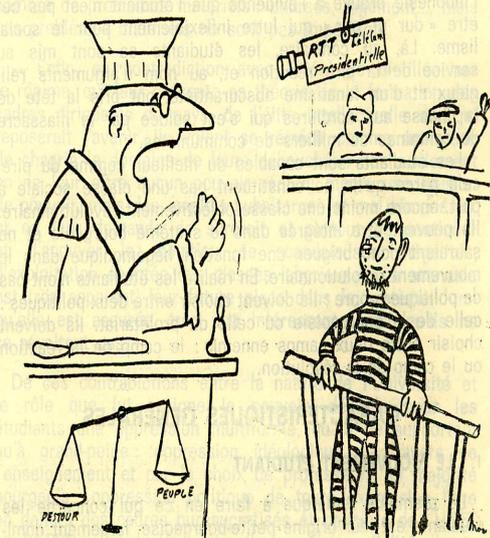
Paris, le 20 septembre 1968.

ALI NACEUR (3-8-68).

**Le Juge :** Je me fonde sur les déclarations que vous avez faites à la police.



— Dans ce tribunal, l'accusé n'a pas besoin de faire quelque chose. Nous nous chargeons de tout !



— Un an de prison pour port de petits livres rouges prohibés.

— Je proteste, le Juge n'a aucune notion du marxisme-léninisme pour me juger.

900 divers, demande pour avoir troublé l'ordre du

# LA LUTTE DES ETUDIANTS

A la veille d'une rentrée universitaire qui s'annonce chargée, il est particulièrement important d'essayer de faire le point de la lutte des étudiants et surtout de préciser les tâches des militants révolutionnaires étudiants. La répression qui s'est abattue sur notre mouvement, si elle nous a privé de nos meilleurs camarades, nous a permis également de mesurer à quel point les progrès de la lutte des étudiants effrayaient le régime. Cette lutte contre le pouvoir n'a cessé de se développer et de mûrir jusqu'aux journées de mars qui en constituent le moment le plus aigu et qui ont bénéficié d'un large écho, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

S'il apparaît clairement que cette lutte estudiantine est progressiste, qu'elle a situé le mouvement étudiant, au moins dans sa prise de position, aux côtés des masses exploitées de notre pays, il ne faut pas cependant croire que ce mouvement puisse devenir une force indépendante et lui assigner des mots d'ordre et des objectifs autonomes, encore moins de le sacrer fondé de pouvoir de la classe ouvrière décrétée incapable de faire aboutir ses propres revendications par ses propres moyens.

Une telle erreur d'appréciation pourrait s'expliquer en raison du rôle révolutionnaire que dans de nombreux pays du monde jouent les étudiants. L'exemple des journées de mai-juin derniers en France vient encore confirmer ce rôle révolutionnaire des étudiants. Mais cette idéalisation ne tient pas compte d'autres expériences qui, pour être négatives, n'en ont pas une valeur moindre. L'exemple de l'Indonésie prouve à l'évidence que l'étudiant n'est pas cet être « dur et pur » qui lutte inflexiblement pour le socialisme. Là, au contraire, les étudiants se sont mis au service de la pire réaction et, au nom d'arguments religieux et d'un fanatisme obscurantiste, ont pris la tête de la chasse aux sorcières qui s'est soldée par le massacre de centaines de milliers de communistes.

Les étudiants sont capables du meilleur comme du pire, cela parce qu'ils ne constituent pas une classe sociale à part, encore moins une classe objectivement révolutionnaire. Ils peuvent être intégrés dans le système bourgeois et ne sauraient donc briguer une fonction hégémonique dans le mouvement révolutionnaire. En réalité les étudiants n'ont pas de politique propre ; ils doivent choisir entre deux politiques : celle de la bourgeoisie ou celle du prolétariat. Ils doivent choisir entre deux camps ennemis : le camp de la réaction ou le camp de la révolution.

## CARACTERISTIQUES GENERALES

### 1. LE MOUVEMENT ETUDIANT

La première remarque à faire en ce qui concerne les étudiants est leur origine petite-bourgeoise, largement dominante, qui se traduit notamment par une grande hétérogénéité sociale et politique. De ce fait, les étudiants n'ont en général qu'une idéologie confuse, empruntant à la plupart des classes, des éléments de leur idéologie, sans que l'enseignement qu'ils subissent ne leur permette d'arriver à une clarification, tant s'en faut. De plus, l'avenir des étudiants n'est généralement pas comme dans le cas des petites-bourgeoisies, en décomposition, un processus de

prolétarianisation, mais au contraire une place de serveurs idéologiques, politiques et techniques du régime dominant. Ce qui attend les étudiants, ce n'est pas la solidarité prolétarienne, c'est la complicité dans l'exploitation, c'est un avenir de chiens de garde. Ni en fonction de leur lien de classe, ni du fait de leur idéologie ou de leur avenir, les étudiants ne sont naturellement portés à choisir la révolution.

Cependant, cela ne signifie pas que les étudiants soient contre-révolutionnaires ; au contraire, ils subissent eux aussi une oppression qui, pour être subtile et multiple, n'en est pas moins réelle que celle des autres secteurs de la population. C'est une oppression d'ordre idéologique et moral qui va du contenu de l'enseignement aux rapports imposés entre maîtres et élèves ; d'ordre politique qui, faisant de l'étudiant un adolescent attardé, lui interdit de jouer le moindre rôle créateur dans la société et le prive des droits correspondants, et toutes les autres formes d'oppression qui existent dans la société qui s'appliquent aux étudiants d'une manière originale. L'existence de cette oppression est une des raisons de la lutte de l'étudiant contre le régime. Mais nous ne devons pas exagérer le sens de cette lutte : elle ne vise pas la révolution socialiste mais la démocratie ou au moins l'allègement de l'oppression spéciale aux étudiants ; elle ne fait pas à elle seule rompre définitivement les étudiants d'avec la bourgeoisie, au contraire ils hésitent constamment entre deux camps ; enfin lorsque la bourgeoisie s'avère capable d'intégrer les étudiants à son système, cette lutte ne dépasse pas le cadre des petites escarmouches.

Mais il ne faudrait pas faire l'erreur de prendre le mouvement étudiant comme un tout homogène et définitivement rivé dans la défense de ses propres intérêts. L'importance de la culture et de la science et la faculté de distanciation qu'elles entraînent chez l'intellectuel par rapport à sa classe sont telles dans ce milieu hétérogène qu'une fraction importante peut arriver à des positions révolutionnaires, assimiler le marxisme et rejoindre les rangs du prolétariat et qu'elle peut entraîner les étudiants dans des luttes sérieuses contre le pouvoir. En effet, dans la mesure où la bourgeoisie est incapable d'intégrer le mouvement étudiant, celui-ci peut, par l'expérience de la lutte et s'il existe une avant-garde révolutionnaire, comprendre la nécessité de son alliance avec le mouvement ouvrier. L'oppressé est le même et les revendications étudiantes ne peuvent aboutir, étant donné la faiblesse intrinsèque du milieu étudiant, que par l'alliance avec cette force sociale

ment plus puissante et plus capable de lutte qu'est le prolétariat. Cette alliance contre l'oppression du pouvoir doit se transformer en alliance pour la révolution prolétarienne, seule capable de satisfaire de manière sérieuse et permanente les aspirations étudiantes. Pour cela, il faut que les étudiants révolutionnaires soient à l'avant-garde du mouvement étudiant pour l'entraîner vers le mouvement ouvrier.

Si donc le mouvement étudiant n'est pas révolutionnaire par essence, il n'en est pas moins capable d'une part d'acquiescer des intellectuels marxistes qui rejoindront le prolétariat, d'autre part d'arriver par la lutte à l'alliance de tout le mouvement avec le mouvement ouvrier pour la révolution socialiste.

2. **LE MOUVEMENT OUVRIER** est donc l'allié naturel du mouvement étudiant. Et pourtant, dans les premières phases du réveil des luttes ouvrières, le mouvement étudiant, s'il est suffisamment politisé, peut aider considérablement le prolétariat en lui faisant prendre conscience de l'affaiblissement et de l'isolement croissant de son ennemi, le pouvoir réactionnaire, et en particulier en lui montrant que la lutte contre lui est possible et payante. Dans ces premières phases où est posé le problème de la construction du parti d'avant-garde du prolétariat, ces luttes étudiantes ne peuvent que faciliter le travail des intellectuels révolutionnaires dans la diffusion de la science du socialisme et l'organisation de l'avant-garde ouvrière. Car c'est là que réside le rôle fondamental de ces intellectuels révolutionnaires ; la conscience socialiste, comme le disait Lénine, ne naît pas de l'intérieur des luttes prolétariennes, elle est importée de l'extérieur par les intellectuels porteurs de la culture et de la science marxistes. Le rôle de ces intellectuels dans ces luttes estudiantines ne peut manquer d'inspirer la confiance des ouvriers et donc faciliter la construction sinon du parti prolétarien, du moins de ses bases. Et c'est finalement de cette fraction révolutionnaire d'étudiants et d'intellectuels et de son travail à la fois dans le milieu étudiant pour pousser et radicaliser la lutte tout en diffusant le marxisme et dans le prolétariat pour en organiser l'avant-garde que dépend en fin de compte l'alliance du mouvement étudiant avec le mouvement ouvrier. L'exemple des événements de mai-juin en France l'illustre assez bien, à notre avis : l'avant-garde révolutionnaire des étudiants a réussi à entraîner la majorité du mouvement étudiant dans l'alliance avec le mouvement ouvrier et a su avancer les mots d'ordre capables de consolider cette alliance. Mais en l'absence d'une organisation d'avant-garde du prolétariat (1) capable non seulement de définir avec précision les mots d'ordre, mais également d'organiser concrètement la lutte des ouvriers pour la révolution, le mouvement a ébranlé la société française, mais n'a pas été capable de la transformer et, pour un temps encore, l'alliance étudiants-ouvriers sera un objectif de la lutte.

L'avant-garde marxiste léniniste a les tâches suivantes en milieu étudiant :

- Diffuser le marxisme et organiser les militants qui devront aller à la classe ouvrière pour fonder le parti révolutionnaire du prolétariat.
- Appuyer toutes les luttes estudiantines contre la répression en mettant l'accent sur la nécessité de l'alliance avec la classe ouvrière pour faire aboutir ces luttes, donc sur le travail d'information de cette classe et sur l'impossibilité d'une victoire décisive sans le succès de la révolution prolétarienne.

(1) Les événements de France ont définitivement établi la trahison du PCF, représentant (?) le prolétariat, qui s'est en fait comporté comme un parti de l'ordre, hostile à tout mouvement révolutionnaire. L'un des acquis — et non des moindres — de ces événements, est donc la prise de conscience de la nécessité de créer ce parti d'avant-garde.

## LA LUTTE DANS L'UNIVERSITE TUNISIEUNE

### 1. LES FACTEURS QUI EXPLIQUENT CETTE LUTTE

a) **Les facteurs objectifs.** La lutte des étudiants contre ce régime a son origine dans un certain nombre de contradictions spécifiques de l'Université tunisienne, contradictions qui se traduisent pour les étudiants par la lutte contre l'oppression. Les principales contradictions sont les suivantes :

— L'enseignement importé, dans ses méthodes comme dans son contenu, des démocraties bourgeoises, plus spécialement de la France, n'a aucun rapport avec la réalité économique, politique et sociale du pays ; son inadaptation peut être exprimée par la difficulté de certains étudiants, notamment de disciplines scientifiques, de trouver un emploi adapté à leur formation, par l'écart que tous peuvent constater entre leur formation et ce qu'on attend d'eux. En somme, l'Université prépare des techniciens, des juristes, des hommes de lettres, etc., comme dans un pays développé et de démocratie bourgeoise. Le milieu qui entoure cette Université et qui accueillera ces hommes est celui d'un sous-développement économique intense et d'un totalitarisme très net. Cette contradiction, qui n'est au fond que l'expression de l'échec du pouvoir réactionnaire de construire une démocratie bourgeoise, rejait sur tous les niveaux de la vie des étudiants et explique leur sentiment d'étouffement.

— La rapidité de la réaction à l'Université, en même temps que l'atmosphère de dictature du parti destourien, a empêché la constitution de structures pour une véritable vie intellectuelle. Les étudiants, coupés du reste de la population par leur situation, leur forme de vie (cités universitaires, restaurants universitaires, université décentralisée), n'ont pas trouvé le cadre d'une vie en commun qui ne soit pas factice, en somme n'ont pas trouvé de « Quartier latin ». Toute création réelle est impossible, le milieu ne la favorisant pas, la dictature intellectuelle des bureaucrates de l'art et de la littérature empêchant tout talent véritable de s'exprimer. A cette contradiction entre les aspirations naturelles des étudiants à la vie intellectuelle et la stérile vie de collégien à laquelle on les confine, s'ajoute pour expliquer leur aptitude à la lutte, un certain nombre de problèmes matériels : bourses, logement..., mais ces problèmes matériels ne sont pas importants.

— Enfin, en contradiction avec l'idéologie distillée par le régime, qui leur présente sa théorie de la formation des cadres dirigeants du pays, de l'élite intellectuelle sur qui reposerait l'avenir, ils voient se rétrécir comme une peau de chagrin le domaine de leurs débouchés : non seulement on ne leur offre aucun pouvoir réel ni même une illusion de pouvoir, mais des emplois subalternes et mal rémunérés, et on leur demande de surcroît et surtout de continuer et d'appuyer le maintien de scandaleuses inégalités, d'exploitation éhontée des classes laborieuses. Le scandale est trop apparent, leur future place dans le système, lorsqu'elle est assurée, trop peu intéressante pour qu'ils ne se révoltent pas.

De ces contradictions entre la nature de l'Université et le rôle que lui assigne le pouvoir, découle pour les étudiants une oppression multiforme, qu'ils ne supportent qu'à grand-peine : oppression idéologique au travers de l'enseignement et par le choix de professeurs en majorité bourgeois ; oppression politique de toute expression libre en dehors des cadres bureaucratés et policiers de l'UGET et du PSD ; oppression culturelle par l'impossibilité d'organiser conférences, débats ou confrontations entre eux ou avec des hommes étrangers à l'appareil d'oppression ; oppression personnelle par le maintien des conditions matérielles de dépendance, ce qui vise à faire de l'étudiant un adolescent irresponsable (discipline des cités universitaires, rapport avec l'administration, avec les professeurs...) ; oppression sexuelle enfin, où les problèmes des relations entre garçons et filles ne sont pas plus résolus que dans

le passé, la séparation existant non seulement dans les logements, mais même aux restaurants universitaires, etc.

#### b) Les facteurs subjectifs :

La nature de l'oppression que subissent les étudiants explique leur tendance à leur révolte.

L'attitude paternaliste du régime à leur égard et l'utilisation éhontée qu'il fait de l'UGET pour les empêcher de se dresser contre lui ne peuvent qu'alimenter cette révolte. Toute amélioration matérielle de la situation est présentée par le régime contre une mesure de faveur envers les enfants gâtés que l'on peut faire passer pour des privilégiés, alors qu'ils sentent bien que cela correspond à leur droit le plus strict. Cette apparence de privilégiés est utilisée contre eux pour les isoler de la population et les rattacher au régime, et chaque fois qu'ils demandent quoi que ce soit, ce sont les sermons sur « l'ingratitude »... Ce qui est le plus intolérable est que dans cette aspiration à un certain nombre de libertés, dans ce refus de l'étouffement, le principal obstacle qu'ils rencontrent vient de l'organisation qui est censée les représenter, l'UGET. Celle-ci, complètement bureaucratisée, est dominée par des fonctionnaires qui ont pour unique rôle d'empêcher toute expression libre des étudiants. D'où la désaffection vis-à-vis de cette organisation, d'où aussi le caractère de contestation politique au régime qu'a pris un mot d'ordre en apparence aussi évident que « autonomie de l'UGET ».

Si la tendance à la révolte existe chez les étudiants, et si elle est attisée par les réactions paternalistes du régime et l'attitude policière de l'UGET, à elle seule elle est insuffisante pour faire progresser le niveau de la lutte des étudiants, encore moins de la faire déborder du cadre des seuls problèmes de l'Université. Les étudiants de Tunis ont pu aller bien au-delà pour une raison fondamentalement nouvelle : le travail patient et en profondeur des éléments révolutionnaires au sein de l'Université. Depuis quelques années en effet, des éléments n'ont cessé de diffuser des idées et de la littérature marxistes, d'imprimer un sens de plus en plus radical aux différentes luttes qui se sont déroulées, de les diriger à un niveau de plus en plus élevé de politisation, de poser les problèmes politiques toujours plus clairement jusqu'à en arriver à dégager la nécessité de la jonction du mouvement étudiant avec le mouvement ouvrier, à poser le problème du pouvoir, de la révolution. C'est l'action de ces éléments révolutionnaires qui est à la base de l'extension du cadre et des méthodes de la lutte, ce sont surtout eux qui ont pu diffuser l'idéologie marxiste et organiser de nouveaux étudiants révolutionnaires, faisant passer les organisations marxistes de la vague lutte pour les « libertés » et pour un « socialisme véritable » à une définition précise face au problème de la nature du pouvoir et du rôle des classes. C'est ainsi que le mouvement étudiant est passé par différentes phases marquées à Tunis par quelques dates significatives : 1963, février 1965, décembre 1966, juin 1967, novembre 1967, janvier 1968 et mars 1968.

## 2. LE DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT A TUNIS ET SON ACQUIS

Il faut souligner tout d'abord que c'est à l'étranger, et essentiellement à Paris, que se sont engagées les premières luttes d'étudiants de quelque ampleur et que le mouvement étudiant a sérieusement démarré (2). C'est en 1959-1960 que pour la première fois, rompant avec la politique de collaboration avec les destouriens, suivie par la seule force

(2) Ceci malgré quelques manifestations de luttes qui se sont produites à Tunis, comme le 21 février 1961 (journée de Patrice Lumumba) où les étudiants se sont heurtés au pouvoir.

de gauche existant alors, les communistes, les éléments révolutionnaires se manifestèrent comme force autonome s'opposant à la majorité destourienne à l'intérieur de l'UGET. La lutte se développera rapidement pour aboutir en 1962-1963 à une majorité de gauche au sein de la section de Paris. Ce fut cette année — où la lutte syndicale atteignait son paroxysme et donnait les meilleurs résultats sur le plan électoral — qui marque justement les premiers désenchantements vis-à-vis de l'UGET. En effet, la direction de l'organisation, inféodée au Destour, n'eut de cesse qu'après avoir neutralisé la section de Paris. Les déboires de cette section (3) montrèrent pour la première fois à la masse des étudiants que la seule lutte syndicale aboutissait à l'impasse.

L'expérience de cette année et des années suivantes (4) montre que s'enfermer dans le cadre dominé par l'ennemi, s'acharner à défendre une démocratie et à réclamer une autonomie que la direction bureaucratique, appuyée par le pouvoir, pouvait bafouer impunément à longueur d'années, c'était épuiser l'énergie et les capacités de lutte des étudiants dans un combat vain. C'est par le biais de cette expérience concrète que beaucoup d'étudiants purent s'élever à une conscience politique et poser la question du pouvoir. C'est ce qui provoqua, à la fin de 1963, la création du GEAST dont les éléments étaient liés par deux problèmes : le dépassement des luttes syndicales et la position du problème des pouvoirs que les étudiants communistes ne posaient plus dans les faits, d'où la poursuite de leur politique de collaboration (proposition de listes incomplètes pour permettre une « représentation proportionnelle », volonté de se cantonner dans le « trade-unionisme », volonté de dialogue très nette au niveau de toutes les instances).

La rentrée à Tunis en juillet 1964 d'éléments du groupe apporte à la lutte qui avait commencé de manière embryonnaire à Tunis (5) l'expérience de la lutte à Paris. Son principal acquis était l'insuffisance de la lutte syndicale et la nécessité de porter cette lutte à un niveau politique. Cela ne signifie pas que cette expérience pouvait d'emblée être assimilée par la masse des étudiants, au contraire cette assimilation s'est faite à travers un processus de lutte et grâce à l'action de cette avant-garde. De 1964 à 1968, le mouvement est marqué par une avance régulière au sein de l'UGET malgré les filouteries habituelles de la bureaucratie destourienne, avance visible dans le nombre de corps et de délégués de gauche au congrès. Mais l'essentiel est que cette progression prend une autre signification que les succès précédents à Paris grâce au travail des militants révolutionnaires. Elle s'accompagne en effet, à travers les événements du restaurant universitaire en février 1965, des manifestations en décembre 1966, celles de juin 1967, la grève de novembre 1967, les manifestations de janvier 1968 contre Humphrey, la grève et les assemblées libres de mars 1968 :

— d'une amplification du mouvement qui atteint des secteurs de plus en plus larges ;

— d'une continuité dans l'action : les flux et reflux dans la lutte étant de plus en plus courts.

Cette évolution exprime que le mouvement est de moins en moins entaché de spontanéité grâce au travail d'expli-

(3) Interdiction du bulletin « El-Itihad », vol de l'urne et fabrication éhontée d'une majorité destourienne aux élections pour le 12<sup>e</sup> congrès.

(4) Perte de vitesse de la gauche de l'UGET en France à partir de 1963-1964 (provoquée par la lutte d'usure des bureaucrates avec tous les moyens) et par désenchantement général des étudiants.

(5) Il y avait en 1963 une corpo de gauche à l'ENS de Tunis qui envoya des délégués au 12<sup>e</sup> congrès.

cation et d'encadrement patiemment poursuivi par les éléments révolutionnaires. Le travail de ces éléments, avant tout ceux du groupe, imprime en même temps à la lutte des objectifs de plus en plus précis : la manifestation du restaurant était provoquée par la qualité du repas, celle de décembre 1966 par une altercation entre étudiants et policiers. Ces deux manifestations portent la marque de spontanéité, elles ne sont que des prétextes à l'éclatement des rancœurs accumulées depuis longtemps. Le résultat de l'exaspération confuse des étudiants devant une oppression dont la nature et l'origine sont mal saisies. C'est là que la présence d'une avant-garde sauve le mouvement et lui donne son caractère positif en aidant les étudiants à définir les objectifs, à identifier l'ennemi et à fixer les modalités de la lutte. Elle lance en décembre 1966 le mot d'ordre de démocratie qui exprime les aspirations jusque-là confuses des étudiants. La répression elle-même (procès de neuf étudiants et leur condamnation au service militaire qu'ont accompli cinq d'entre eux), amène un approfondissement de la conscience politique des étudiants, qui se traduit dans une précision de plus en plus grande des mots d'ordre de lutte : la manifestation du 5 juin 1967, la grève du 17 novembre 1967, le mouvement de janvier 1968, et surtout celui de mars 1968 se font sur les mots d'ordre de lutte contre l'impérialisme et contre le gouvernement tunisien, valet de l'impérialisme américain.

Avec le mouvement de solidarité avec Ben Jennet, marqué par la grève et les assemblées libres du 15 au 19 mars 1968, le mouvement atteignait son ampleur et sa politisation maxima. Il atteignait une phase qu'il ne pouvait plus ne pas dépasser en tant que mouvement purement universitaire. Il devait alors, sous peine de refluer, sortir de ce cadre et :

— poser le problème du pouvoir ; la politisation croissante de la lutte, conséquence de l'approfondissement de la conscience politique et fruit des luttes et des répressions, révèle aux étudiants le caractère politique de l'oppression dont ils sont victimes. Elle leur montre que leur ennemi véritable, ce ne sont pas les fantoches de l'UGET, ni les pantins mi-administrateurs mi-flics de l'Université ; tous ne sont que les fondés de pouvoir d'un patron qui les domine, le pouvoir du destour, valet de l'impérialisme. Il fallait donc poser la question du pouvoir et la lutte efficace comme une lutte contre le pouvoir ;

— sortir de l'isolement : le mouvement placé dans son vrai cadre — la lutte contre le pouvoir — appelait forcément le dépassement du cadre de l'Université, car dans une telle lutte, la force propre des étudiants est notablement insuffisante. L'isolement du mouvement étudiant avait été au cours des années précédentes l'une des raisons majeures de sa relative inefficacité. Si le pouvoir n'a plus osé utiliser, comme en décembre 1966, des travailleurs embrigadés par le PSD comme force de répression contre les étudiants, il n'en demeure pas moins que le peuple ignore la lutte des étudiants et surtout ses mobiles. D'où l'inexistence d'un soutien actif dans le pays qui interdisait au mouvement étudiant l'espoir d'une victoire sur le pouvoir. Celle-ci ne pouvait être acquise qu'en rompant l'isolement et en trouvant l'alliance d'une force sociale. La seule force capable d'une lutte conséquente et sérieuse, susceptible de contester le pouvoir, est le prolétariat. Le mouvement étudiant devait donc encourager le développement du mouvement ouvrier et s'allier à lui ; c'est sur ces

deux plans, lutte contre le pouvoir et jonction avec le prolétariat, que se manifestèrent et s'accrochèrent dans le développement de la lutte, les contradictions au sein du mouvement étudiant. Alors que la tendance révolutionnaire proposait comme cadre de lutte les assemblées libres et comme mots d'ordre la lutte politique contre le pouvoir et la jonction avec le prolétariat, d'autres tendances essayaient de freiner le mouvement et se faisaient les alliés des destouriens ; les révisionnistes qui, fidèles à leur politique de « soutien critique » au régime, ne voulaient à aucun prix rompre avec lui et tentaient de confiner le mouvement dans le cadre de l'Université et de l'organisme officiel inféodé au pouvoir : l'UGET. Ils étaient rejoints par certains capitulards qui ne voyaient dans les assemblées libres qu'un moyen de pression pour obtenir des assemblées générales de l'UGET, et dans la lutte des étudiants qu'une façon d'obliger le pouvoir au dialogue ! Cela était manifeste pendant les journées de mars 1968.

Ces journées avaient été organisées par le Comité pour la libération de Ben Jennet qui groupe des représentants du GEAST et du PC. Les deux parties s'étant engagées à réaliser une manifestation de rues (dans le quartier Bab Souika si possible). Pour un révolutionnaire, que signifie réaliser une quelconque action « dans la mesure du possible », sinon qu'il donnera toute son énergie pour transformer une possibilité abstraite en réalité tangible. Tous les militants du GEAST et du PC devaient donc essayer de réaliser cette manifestation de rues, qui était dans leur esprit une première tentative de jonction avec les masses. Le samedi 16 au matin, cette manifestation était possible, vu l'affluence des étudiants et surtout le degré de mobilisation jamais atteint auparavant. Or, si tout le monde, lors de la prise de parole, se déclarait pour la jonction du mouvement étudiant avec les masses, seuls les éléments du groupe ont demandé aux étudiants de manifester. Au contraire, les révisionnistes du PC et les autres opportunistes de droite (6) luttaient de toutes leurs forces pour les en dissuader et introduire la démobilisation. Par leur dissociation opportuniste entre les paroles et les actes, les révisionnistes du PC et les autres opportunistes se sont retrouvés sur le fond sur les mêmes positions que le pouvoir destourien : les étudiants ne doivent pas sortir et déborder le cadre de l'Université.

S. ADEL.

(5-9-68).

(Suite dans le N° 20.)

(6) En mars, les opportunistes au sein du mouvement étudiant étaient groupés autour de Khémias Chamari ; ce fait illustre une vieille loi de la révolution qui dit que dans les moments aigus de la lutte, tout ce qu'il y a d'irrésolu, de sceptique, de conciliateur et de capitulard dans la formation la plus avancée contre toute intensification du combat, contre les actions de plus grande envergure et cherche pour affirmer ses positions des formules théoriques qu'il trouve toutes prêtes chez ses adversaires d'hier. Chamari, ex-membre du GEAST (il a été suspendu en 1967) se retrouve en mars 1968 sur les mêmes positions que les révisionnistes du PC qu'il combattait il n'y a pas si longtemps et, ironie du sort, Chamari a été exclu du PCT en 1962 !

**Lisez, diffusez, soutenez " PERSPECTIVES TUNISIENNES "**

**Organe du G.E.A.S.T.**

# LE PROCES DE TUNIS

## A TRAVERS LA PRESSE INTERNATIONALE

### AVANT LE PROCES

« *Esprit* » (mai 1968) :

« ...Le régime espère ainsi, me semble-t-il, terroriser suffisamment les opposants à sa politique, pour reprendre en main l'Université et éviter que le mouvement ne prenne de l'ampleur en débordant le cadre étudiant.

Les accusations lancées par le gouvernement, de Baasisme, de communisme, de trotskysme, comme la récente rupture des relations diplomatiques avec la Syrie, ne font que dévoiler son but évident qui consiste à frapper durement des militants anti-impérialistes et progressistes.

Comme d'habitude, on essaie, pour l'opinion internationale, d'en faire des « nationalistes arabes obscurantistes », tandis que pour l'intérieur, on met en avant le fait qu'un Juif (Gilbert Naccache) en fait partie.

Il faut dire que depuis quelque temps, la masse des étudiants adhère de plus en plus aux mots d'ordre d'une organisation progressiste, « le Groupe d'Etude et d'Action Socialiste Tunisien » (G.E.A.S.T.) qui publie la revue « Perspectives Tunisiennes »...

« *L'Humanité* » (9 juillet 1968) :

#### A Paris : délégation à l'ambassade de Tunisie contre la répression

« Une délégation, composée de MM. Jean Dresch, Pierre Georges, professeurs à la Sorbonne, Cabot, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, et Albert-Paul Lentin, journaliste, s'est rendue à l'ambassade de Tunisie à Paris, le 4 juillet, et a remis des pétitions à l'ambassadeur au sujet de la dernière répression qui s'est abattue sur les démocrates tunisiens. M. Ricœur, professeur à la Faculté des lettres de Nanterre, absent de Paris, n'a pas pu participer à cette délégation.

Les pétitions qui portent la signature de nombreux universitaires expriment « leur inquiétude profonde et grandissante qui résulte des informations révélant des atteintes graves et multiples aux droits de l'homme ».

« *La Gauche* » (journal belge, 10 août 1968) :

#### L'arbitraire en Tunisie

« Pour justifier la sauvage répression qu'a entreprise le gouvernement, le P.S.D. vient de publier un « Libre Blanc » où il accuse les « responsables de la subversion à l'Université de Tunisie d'avoir tramé et entrepris l'exécution d'un vaste complot tendant à renverser le régime républicain » ! La manœuvre est cousue de fil blanc et nul ne doit s'y laisser prendre. Des travailleurs, des enseignants, des étudiants vont être condamnés pour délit d'opinion. La pression internationale peut l'empêcher. Nous devons y prendre part, au moment même où des coopérants belges au titre de l'aide technique vont s'engager pour la Tunisie.

Toutes les personnes et organisations soucieuses du respect des droits de l'homme ont le devoir d'intercéder avec vigueur pour que cesse l'arbitraire et que soient libérés tous ceux qui sont incarcérés pour délit d'opinion. »

« *Le Monde* », *Correspondance* (16 août 1968) :

« ...Est-il permis de rappeler que l'opposition politique n'est pas un délit mais un droit fondamental ? Quelles peuvent être la valeur et la viabilité d'un système politique d'où toute critique, toute opposition serait totalement prosaïque ? Où n'existerait aucune garantie réelle quant à l'exercice des droits fondamentaux ?

Si le parti destourien s'obstine à vouloir être le parti unique et régenter toute la vie intellectuelle et politique de la Tunisie, il voue le pays à l'asphyxie et à la stagnation qui caractérise tous les pays à structure politique totalitaire, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest.

*Bourguiba a pu jusqu'au dernier procès tromper l'opinion nationale et internationale en faisant hypocritement passer son régime pour un régime stable, libéral, démocratique, etc. Dans cette entreprise mystificatrice, il a été aidé par le cœur de la presse réactionnaire occidentale.*

*Comme on ne peut cacher indéfiniment la vérité et que le scandale finit toujours par éclater, le procès de nos camarades est venu dévoiler à tout le monde le véritable visage du régime destourien : anti-populaire, répressif et inféodé à l'impérialisme.*

*C'est ce qui se dégage des articles ci-dessous parus dans des journaux qu'on ne peut pas tous suspecter de sympathie à notre groupe.*

*Nous avons par ailleurs une raison supplémentaire de publier ces articles : la censure exercée dans notre pays sur toute presse qui ne présente pas la thèse officielle.*

Certains tentent de faire passer des intellectuels de grande valeur pour de sombres « comploteurs », prétendument ennemis de cette Tunisie, à laquelle ils ont pourtant voué tout leur travail et sacrifié tous leurs intérêts...

Il semble que l'on vive en ce moment à Tunis un cauchemar.

Il importe qu'au plus tôt les responsables d'un pareil désastre soient rendus à la vie privée.

Il importe que l'hypothèque de ce procès inique soit levée, que le non-lieu soit au plus vite prononcé. Que le climat politique soit promptement assaini et le respect dû à chacun de nouveau observé. »

### PENDANT LE PROCES

« *Le Monde* » (13 septembre 1968) :

« ...Le président Ali Chérif prit la parole pour signifier aux avocats étrangers qu'ils étaient admis à suivre les débats en robe au banc de la défense à titre d'observateurs seulement, ce qui leur interdisait tout contact avec les prévenus libres et avec les familles des détenus. M<sup>r</sup> Georges Patrick Langlois, qui était venu de Paris comme conseiller de la défense tunisienne, ainsi que M<sup>r</sup> Boyer, collaborateur de M<sup>r</sup> Nordmann, ont choisi, leur présence n'étant plus d'aucune utilité, de regagner la France.

M<sup>r</sup> Fadilou Diop, du barreau de Dakar, député à l'Assemblée sénégalaise, qui, lui, est régulièrement là pour la défense de quatre inculpés, puisque la convention judiciaire qui lie le Sénégal et la Tunisie lui permettait de plaider devant une juridiction tunisienne, s'étant vu signifier que la décision de la cour s'appliquait aussi à son cas, a décidé mercredi soir, comme ses confrères français, de quitter la Tunisie. »

« *Combat* » (13 septembre 1968) :

#### Départ des avocats étrangers au procès de Tunisie

« ...Les avocats étrangers, conseillers de la défense tunisienne au procès des 134 professeurs et étudiants poursuivis, ont décidé de rentrer chez eux, le tribunal n'a accepté de les admettre que comme « observateurs ».

D'autre part, Mes Renée Stibbe et Marcel Manville, avocats parisiens, expulsés la semaine passée, dénoncent, dans un communiqué, « la violence perpétrée sur la personne des accusés. Les personnes exercées sur les défenseurs tunisiens et les brimades faites contre tous ceux qui, de près ou de loin, se sont émus de la gigantesque opération judiciaire déclenchée contre l'opposition ».

Nous constatons avec amertume que ceux-là même qui combattent pour la libération de ces pays en dénonçant les odieuses méthodes de l'administration française, se voient appliquer des moyens que l'on croyait disparus avec la période « coloniale », poursuivent les deux avocats. »

« *Nouvel Observateur* » (16 septembre 1968) :

#### Les successeurs de Bourguiba

« ...L'assassin de Kennedy a eu tout de suite un avocat d'office. Ne peut-on accorder au moins la même chose à

mon mari, qui n'est pas un criminel et auquel vous n'avez en fait rien, absolument rien, à reprocher ? », écrit au juge d'instruction une jeune femme, Leila Ben Khedder. Les avocats étrangers ont été refoqués. Parmi ces avocats, Mme Renée Stibbe, la veuve de Pierre Stibbe, c'est-à-dire de l'avocat qui consacra sa vie à la défense des colonisés, et en particulier des Tunisiens. Géné, un commissaire de police lui a dit en la reconduisant à l'avion qu'elle serait la bienvenue, une autre fois, pour savourer les charmes de la douce Tunisie.

Ce procès, contrairement aux prévisions des autorités tunisiennes, embarrasse tout le monde. Malgré un livre blanc, une propagande intensive, des centaines d'arrestations et d'interrogatoires « poussés », il n'a pas été possible, en sept mois, de réunir les preuves qu'il existait un véritable complot contre la sûreté de l'Etat. Dans les pièces à conviction, rien : pas la moindre arme, pas la moindre trace d'un projet d'attentat. Simplement des tracts, une machine à écrire, des articles de la revue « Perspectives », le témoignage de délateurs, la surveillance des écoutes téléphoniques.

« Jugez-moi sur mes actes et non sur mes idées ! », adjure l'accusé Razgallah dans son box. En vain.

« The Observer » (15 septembre 1968) :

#### Intimidations de la Tunisie envers les avocats des étudiants

« Des allégations portant sur les mesures d'intimidation pratiquées par le gouvernement tunisien sur les avocats venus défendre les étudiants, accusés d'avoir fomenté la révolution, sont actuellement examinées par l'Amnistie internationale, organisation des droits de l'homme.

Le procès des 134 universitaire, étudiants, assitants et juristes s'est ouvert lundi dernier. Dans une déclaration faite hier par l'Amnistie, celle-ci déclarait qu'elle retirait les allégations portant :

— sur le fait que les accusés aient été privés de véritable représentation légale, à la suite de l'arrestation, ou des mesures d'intimidation et d'expulsion envers les avocats de la défense ;

— le fait qu'ils aient été privés du recours à une véritable consultation (avec leurs avocats) après leur arrestation ;

— et qu'ils aient été torturés pendant leur interrogatoire et leur détention. Un avocat suisse, M. Guy Winteler, a été envoyé pour assister au procès en tant qu'observateur au nom de l'Amnistie.

Les accusations portées contre les accusés varient entre : complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, appartenance à une association illégale (la Tunisie étant devenu un pays à parti unique après l'interdiction du Parti Communiste en 1959), propagation d'informations erronées, organisation de réunions clandestines, insultes à l'égard du président Bourguiba, de son fils (ministre des Affaires étrangères) et d'autres personnalités comprenant le vice-président américain Hubert Humphrey. Ils sont passibles de peines allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Trente d'entre eux ont été jugés par contumace. Ce procès s'inscrit très nettement comme un procès politique de grande importance. Dans un Livre Blanc écrit par le gouvernement et portant sur un historique de l'affaire, les accusés sont définis soit en tant que « communistes » (avec diverses tendances), soit en tant que « Baasistes » (en relation avec la Syrie).

Bourguiba est pro-américain et favorable à la négociation dans le conflit israélo-arabe.

Il sont jugés par une Cour de sûreté de l'Etat, créée spécialement par une loi votée le 2 juillet, c'est-à-dire plus de trois mois après leur arrestation, pour juger de la subversion. Celle-ci est composée de deux tribunaux, chacun comprenant deux députés parlementaires nommés par le président de l'Assemblée Nationale. Le 17 juillet, le président Bourguiba déclare « qu'on devait procéder à une action répressive, même si le prestige de la Tunisie devait en souffrir en conséquence ».

La plupart des accusés ont été arrêtés en mars dernier, après un meeting tenu à l'Université de Tunis pour protester contre la peine de 20 ans de travaux forcés infligée à l'étudiant Mohamed Ben Jennet (étudiant en théologie, arrêté en juin 1967, pendant les manifestations entre les ambassades des Etats-Unis et de Grande-Bretagne contre la communauté juive). Le gouvernement a accusé Ben Jennet d'incitation aux émeutes raciales. Les camarades maintiennent qu'il n'a pris aucune part aux manifestations anti-israélites et qu'au contraire il les a désavouées.

Les preuves que les étudiants protestataires aient comploté pour renverser le gouvernement semblent se résumer non pas à des actes de violence mais à l'expression d'opinions

dans des articles du périodique « Perspectives tunisiennes » qui se réclame d'idées marxistes et qui prône la révolution. Ce journal est édité à Paris. Il a publié des articles attaquant les programmes de constructions et de travaux du gouvernement de Bourguiba, son soutien à l'égard de la présence américaine au Vietnam, son asservissement à l'aide américaine, à sa politique envers Israël. Il tend à analyser la vie économique et politique de la Tunisie en termes marxistes. L'un des exemples retenus par la presse gouvernementale comme preuve de complot est le suivant : « Nous affirmons simplement la nécessité d'une révolution, c'est-à-dire la destruction par la violence d'une superstructure périmée : l'état de la bourgeoisie pro-impérialiste. »

Les soixante avocats de la défense furent mandatés par la Cour, après que les avocats choisis à l'origine par les accusés aient été empêchés. Deux des accusés, eux-mêmes juristes, avaient été choisis pour défendre certains étudiants. Ils furent aussitôt arrêtés. D'autres avocats tunisiens, alors mandatés par les familles des étudiants, se sont retirés depuis. L'un d'entre eux, d'après une lettre écrite par un membre de sa famille, a été prévenu que « pour son bien, il serait préférable qu'il ne prenne pas part à cette affaire — et si, comme chacun d'entre nous, il est humain qu'il ne s'attache pas à défendre aucun des prisonniers... »

Plusieurs avocats français ont été alors mandatés (en accord avec le traité de justice franco-tunisien signé en mars). Aucun d'entre eux n'est apparu à la défense.

L'un d'entre eux s'est vu refuser l'entrée dans le pays le 6 juillet. Deux autres ont été expulsés le 29 juillet et un avocat tunisien chez qui l'un d'entre eux avait séjourné, a été arrêté et détenu pendant 12 jours.

Deux autres encore se sont vus refuser l'entrée dans le pays et un avocat sénégalais également mandaté pour la défense, d'après un accord de justice entre la Tunisie et le Sénégal, a été empêché de plaider. Les allégations concernant la torture sont moins bien documentées. Mais l'un des accusés s'est plaint, à la cour, d'avoir été torturé par la police. D'après un avocat français, d'autres ont entrepris une grève de la faim pendant leur détention pour protester contre les conditions d'emprisonnement, et l'un d'entre eux a dû en conséquence être hospitalisé.

#### APRES LE PROCES

« Le Figaro » (17 septembre 1968) :

#### Verdict dans l'affaire des troubles à l'Université

« ... Les observateurs considèrent comme sévères les peines infligées aux principaux animateurs du groupe marxiste-léniniste « Perspectives »... »

« L'Humanité » (17 septembre 1968) :

#### Scandaleux verdict à Tunis

« ... Les peines infligées sont lourdes... »

Ce verdict est d'autant plus scandaleux que l'accusation avait été absolument incapable de fournir la moindre preuve de la culpabilité des condamnés... »

« News Weeek » (octobre 1968) :

#### L'auto-condamnation

« Pour le président Bourguiba, le verdict a été « clément ». « J'espère, a-t-il déclaré, qu'un jour ces égarés rejoindront les rangs de la nation. »

La seule réponse possible à une semblable affirmation c'est que cette éventualité ne se réalisera pas tant que Bourguiba, lui, n'aura pas rejoint les rangs des chefs d'Etat démocrates. »

« Le Monde » (18 septembre 1968) :

#### Verdict sévère de la Cour de sûreté de l'Etat

« Les principaux animateurs du groupe d'études et d'action socialiste, qui éditaient la revue « Perspectives », support de leur propagande en faveur des idées marxistes-léninistes, et qui ont été qualifiés de pro-chinois par la cour, ont été les plus durement traités... »

On a constaté également la sévérité de la cour à l'encontre du seul inculpé français, M. Jean-Paul Chabert, ingénieur agronome employé à titre privé par un organisme de recherche tunisien, qui s'est vu condamner à deux ans de prison pour complicité de complot contre la sûreté de l'Etat.

Pourtant, lors d'une confrontation publique devant la cour, M. Jean-Paul Chabert avait pu se disculper de la plus sérieuse accusation portée contre lui, ce qui avait autorisé son avocat à demander l'acquiescement de son client.

Les responsables du groupe communiste, qui éditent la revue « Espoir », semblent avoir été traités avec moins de rigueur.»

« *Tribune Socialiste* » (19 septembre 1968) :

#### Le Tartuffe de Tunis

«...Tout dans cette affaire est scandaleux, et il s'est agi d'un procès d'opinion au sens le plus strict. En frappant, le parti destourien a voulu empêcher en Tunisie l'existence, fût-elle embryonnaire, d'un quelconque mouvement politique indépendant au pouvoir. Il l'a fait sans se soucier de violer les engagements internationaux, la constitution, les procédures de l'Etat tunisien lui-même.»

« *The Economist* » (21 septembre 1968) :

#### Tunisie : justice rigoureuse

«Le fait d'avoir des opinions révolutionnaires ou non-conformistes peut-il être considéré comme une preuve légale de complot contre la sécurité de l'Etat? Selon la loi tunisienne, il semblerait que oui...»

« *L'Astrolabo* » (journal italien, 22 septembre 1968) :

#### Dans les prisons de Bourguiba

«...Sur le Palais de Justice de Tunis pèse aujourd'hui l'ombre des tortures, des violences dont beaucoup d'accusés, aujourd'hui, portent les signes sur le visage. Chaque fois que quelqu'un fait allusion aux souffrances subies, le président de la Cour fait un geste décisif et liquide l'argument : «On ne peut pas diffamer la police de notre pays.»

« *Action* » n° 27 (27 septembre 1968) (issu du mouvement de mai en France) :

#### Le procès des « enragés »

«...La presse bourgeoise nous a souvent présenté Bourguiba comme le chef d'Etat libéral et modéré « modèle » pour les pays arabes et africains. La réalité en Tunisie est toute autre... La répression engendrant une résistance encore plus accrue, le régime auquel Bourguiba soumet le peuple tunisien causera certainement sa propre perte.»

« *La Voix du Peuple* » (journal belge, 27 sept. 1968) :

#### Scandaleux verdict à Tunis dans le procès des étudiants et professeurs

«...Ce verdict est bien l'image du régime bourguibiste : 14 ans et demi de prison pour avoir commis « le délit » de contester ce régime !

Le régime bourguibiste sait reconnaître ses ennemis... Seuls les membres du groupe marxiste-léniniste qui éditent « Perspectives », qualifiés par la Cour de « pro-chinois », se sont vus infliger les peines les plus dures.

#### Solidarité avec les étudiants tunisiens arbitrairement condamnés par le gouvernement de Bourguiba vendu aux U.S.A.

«Après avoir dénoncé la parodie de justice qui fait que, actuellement en Tunisie, pour être inculpé de « complot contre la sûreté de l'Etat », il suffit d'être en désaccord avec les conceptions du gouvernement et de le dire par voie de tract, d'affiche ou de journal... le Mouvement « Action pour la Paix et l'Indépendance des Peuples » stigmatise le gouvernement de Bourguiba, à la solde de l'impérialisme US qui, dans sa terreur panique face à une juste opposition populaire, a intrigué ce procès truqué de toutes pièces, croyant, en installant une répression faciste, museler définitivement les patriotes et anti-impérialistes de Tunisie. Le gouvernement de Bourguiba s'apercevra bientôt qu'il n'a rien fait d'autre que hâter sa propre chute...»

« *Résistance* » (journal algérien, octobre 1968) :

#### Après le verdict de Tunis, accentuons la solidarité à l'égard des patriotes et les progressistes tunisiens

«...En manifestant notre ardente sympathie et notre totale solidarité à nos camarades et frères tunisiens qui sont condamnés pour avoir osé dire que, malgré les déclarations des dirigeants destouriens, leur régime était loin d'être socialiste, il nous faut regretter que la presse officielle de notre pays soit restée si discrète sur leur sort. Il est vrai que, comme on dit, il ne fait pas bon parler de corde dans la maison d'un pendu.»

« *Rouge* » n° 2 (journal français, 2 octobre 1968) :

#### Lettre de Tunis

«...En frappant lourdement les militants révolutionnaires, le régime a prouvé, s'il en est besoin, l'échec de sa politique et sa nature.

Pour les militants marxistes-léninistes tunisiens, ce procès n'a fait que les confirmer dans leurs convictions et démontrer la justesse de leur analyse.

Ceux d'entre eux qui sont condamnés ont affirmé devant le tribunal, avec une dignité et un courage exemplaires, leur foi dans leur idéologie.

En allant jusqu'au bout dans leurs idées, ils donnent le meilleur exemple à la jeunesse tunisienne qui sait désormais que la route qui mène vers le socialisme passe par la lutte révolutionnaire et sans merci contre le régime de Bourguiba.»

« *Jeune Révolutionnaire* » n° 1 (journal français, 10 octobre 1968) :

«...La sévérité du verdict à la parodie de procès à Tunis est aussi un signe de la peur du régime qui veut prévenir à tout prix d'autres développements révolutionnaires au sein des masses. Ce dont il a peur, en fait, ce n'est pas de quelques dizaines d'intellectuels, mais des forces sociales dont les militants qui se réclament du marxisme et leurs idées tirent la capacité de résister et de préparer les chemins de l'histoire.»

« *Lutte Ouvrière* » (20 octobre 1968) :

#### Bourguiba, allié fidèle de l'impérialisme

«La justice s'est prononcée d'une manière clémentine, a déclaré Bourguiba... Lorsque l'on sait que les leaders du groupe marxiste-léniniste « Perspectives » ont été condamnés de 10 à 14 ans de prison, on voit le genre de clémence chère à Bourguiba.

Ce procès a démystifié le régime tunisien et la personnalité de son dictateur... Bourguiba, comme de nombreux leaders nationalistes des ex-colonies, quitta les géoës de l'impérialisme pour collaborer avec lui en tant que leader d'un Etat relativement indépendant...»

« *Le Monde* » (29 septembre 1968) :

#### Coopération et politique

«L'alternative est claire : ou bien faire de la politique, en s'opposant, au nom de principes humanitaires, à la violence et à l'injustice rebaptisées raison d'Etat ; ou bien, en gardant un silence complet, faire la politique du gouvernement. Instrument d'une politique au service d'une autre politique, le coopérant, par définition apolitique, s'abolit lui-même. Collaborateur s'il se tait, chassé s'il s'exprime, la démission est sa seule mission.

Le service de la coopération c'est, pour des universitaires le service des étudiants. Le remplir consiste à favoriser leur épanouissement. Cet épanouissement est possible si ceux qui sont installés acceptent de partir et si ceux qui sont séduits refusent de s'y rendre. Renoncer à se laisser mutiler, c'est aussi s'opposer à la mutilation d'autrui.»

« *Evénement* » (octobre 1968) :

#### Procès à Tunis

«...Quel était l'enjeu? Bourguiba a préféré le pouvoir personnel, l'Etat policier, l'amitié américaine au développement : ses cadres, ses professeurs, ses avocats, ses médecins, ses intellectuels sont en prison, en exil ou sous tutelle... A la veille du procès, le président Bourguiba a lui-même déclaré : «Je sais prendre mes responsabilités et ne pas reculer devant une opération répressive. S'agissant du danger qui menace la stabilité du régime, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir.» Beau langage, beau procès.»

« *Le Monde Diplomatique* » (22 octobre 1968) :

#### Répression et condamnation en Tunisie

«Ce procès a aussi confirmé que loin de s'apaiser, le conflit opposant le régime bourguibiste à la gauche universitaire, à la jeunesse non conformiste, ne cesse de s'aggraver.

Quand l'opposition affirmée devient-elle menace de complot ?

Quand les mots deviennent-ils des actes en puissance ?

En l'occurrence, à défaut de preuves d'une tentative réelle de complot, on peut penser que les juges de Tunis se sont contentés des articles critiques contenus dans la revue

« Perspectives », des tracts contre le régime, de la propagande à l'Université, pour conclure à des menées « subversives » dirigées contre l'Etat.

Dans ce cas, font valoir les adversaires du régime, il s'agit d'un procès d'opinion, d'un verdict d'intimidation, d'un coup d'arrêt brutal donné au développement de certaines idées au sein de l'Université tunisienne... »

Même le « Canard Enchaîné » était au rendez-vous :

#### Avocats étrangers

« Pas très reluisant pour votre régime, ô Bourguiba ! le procès des « gauchistes » devant la Cour de sûreté de l'Etat, à Tunis.

Les avocats étrangers (M<sup>e</sup> Georges-Patrick Langlois, M<sup>e</sup> Royer et M<sup>e</sup> Fadilou Diop) se sont vu interdire tout contact avec les prévenus libres et avec les familles des détenus, de sorte qu'ils n'ont eu d'autre parti que de regagner leurs pays respectifs.

Il y a des précédents, dont un fameux.

En 1933, Dimitrov, qui allait être jugé à Leipzig pour complicité dans l'incendie du Reichstag, avait choisi comme avocats, outre un compatriote à lui, trois maîtres du barreau français. Tous trois, plus l'avocat bulgare, furent récusés par le tribunal nazi qui imposa à Dimitrov un avocat d'office.

Et encore. Dimitrov fit en sorte qu'il trouva le moyen d'être acquitté ! Par des juges nazis, ô Bourguiba... »

## Djendouba :

Aujourd'hui, la répression s'abat sur tout citoyen tunisien qui exprime des opinions autres que celles du pouvoir : c'est dire que le pouvoir réactionnaire n'a plus d'autre moyen pour faire face au mécontentement général qu'engendre sa politique anti-populaire que l'utilisation de son appareil répressif.

L'information suivante constitue une confirmation du caractère fondamentalement policier du régime destourien et du mépris des droits élémentaires de la personne humaine.

Il s'agit d'une affaire dans laquelle sont impliqués une dizaine de jeunes Tunisiens révoltés. Le chef d'accusation retenu contre eux est l'atteinte à la dignité de Ben Salah (!) En fait, c'était une petite bande qui opérait à coups d'inscriptions sur les murs et de tracts avec dessins raillant le régime. Leurs mots d'ordre sont souvent réactionnaires.

Ils ont démarré au lendemain de la démission de Mestiri. Arrêtés le 5 avril 1968, ils ont été jugés à Djendouba et condamnés à 3 ans de prison. Sur appel, ils ont été rejugés à Tunis en juillet 1968 et ont obtenu une diminution de peine. L'avocat qui assura leur « défense » était M<sup>e</sup> Farid Bourguiba.

Malgré leur jeune âge (17 ans et 19 ans), ils ont été sauvagement torturés par la Garde nationale et la police de leur village natal. Pendant plus d'une semaine, ils ont été obligés de se coucher à même le sol dans des cellules au préalable inondées d'eau. Ils n'avaient rien pour se couvrir. Ils sont enchaînés pendant plusieurs heures au plafond. Ils ont été roués de coups de bâton et de cravache, etc.

HAMDI Y. (3-8-68)

## SOLIDARITE AVEC LES DETENUS POLITIQUES DE TUNIS

### ● Lettre d'avocats

Les avocats soussignés attirent, une fois encore, l'attention de l'opinion publique internationale sur la dramatique situation dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes condamnées à Tunis par la Cour de sûreté de l'Etat.

En effet, le gouvernement tunisien a fait transférer l'ensemble des étudiants et universitaires de la prison de Tunis à celle de Bizerte où ils sont maintenus au secret.

Plus de deux mois après le verdict, les familles n'ont pas été autorisées à leur rendre visite, les colis expédiés sont systématiquement refusés.

Il semble que les autorités cherchent, après la sévère condamnation prononcée par la Cour criminelle, à réduire à la fois la résistance physique et morale de l'ensemble des intellectuels et ouvriers jugés pour délit d'opinion dans des conditions d'irrégularité flagrante, qui ont été constatées par tous les observateurs étrangers.

Notre inquiétude est d'autant plus justifiée qu'une grève de la faim a été déclenchée depuis le 15 octobre 1968 par plusieurs détenus, pour protester contre les brimades dont ils sont l'objet personnellement, de même que contre les brimades dont sont victimes les membres de leur famille restés en liberté.

Il est donc de notre devoir de solliciter l'appui de l'opinion publique pour que ces hommes soient traités avec plus de dignité et plus d'humanité.

Au moment où M. le Président de la République, Bourguiba, affirme son attachement aux grands principes de liberté et de respect de la personne humaine, il importe que, dans son propre pays, ces principes ne soient pas niés.

Marcel MANVILLE - Madeleine LAFU VERON -  
Joë NORDMANN - Roger BOYER - Michel  
BEAUVILLARD - Renée STIBBE.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### A PROPOS DU JUGEMENT DES PROGRESSISTES

... Le Secrétariat permanent de l'Organisation de Solidarité des peuples afro-asiatiques, après avoir suivi de très près les conditions de jugement et après avoir étudié minutieusement les conditions générales et particulières du peuple tunisien et les positions du gouvernement tunisien vis-à-vis du problème du Moyen-Orient en particulier, et des problèmes de libération et du socialisme en général, dénonce les agissements arbitraires contre les progressistes inculpés. Comme cela a été cité par les inculpés eux-mêmes lors du jugement, l'instruction s'est faite dans des conditions illégales, en l'absence des avocats, et a été faite interdiction aux avocats étrangers de plaider lors du procès.

Le Secrétariat permanent de l'Organisation de Solidarité des peuples afro-asiatiques considère les arrestations des progressistes tunisiens, leur jugement et la pratique des différentes formes de pression et d'intimidation envers les idées progressistes tunisiennes, comme une confirmation de la politique du gouvernement tunisien qui ne cesse de soutenir l'impérialisme américain dans tous les conflits internationaux, en particulier dans la lutte contre la guerre du Vietnam et l'agression au Moyen-Orient.

Le Secrétariat permanent attire l'attention de toutes les forces éprises de justice et de liberté, l'opinion publique afro-asiatique et internationale sur ce drame. Ils les appellent tous à se solidariser pour la lutte contre la liquidation impérialiste des idées et des forces progressistes en Tunisie.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1968.

## ● Lettre de Budapest

Budapest, le 9 octobre 1968

A M. le Président de la République de Tunisie  
TUNIS

Monsieur le Président,

La Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique a suivi avec beaucoup d'appréhension et d'inquiétude le déroulement du procès des 104 inculpés devant la Cour de sûreté de l'Etat de Tunisie pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », etc.

Nous considérons l'inculpation, les tortures et la condamnation des accusés non seulement comme une atteinte à la liberté d'expression, mais aussi comme un démenti aux principes démocratiques dont se réclament le gouvernement et l'Etat tunisiens.

Par ailleurs, l'absence de preuves matérielles pour soutenir l'accusation, ainsi que l'interdiction faite aux avocats étrangers d'assister les accusés, tout cela démontre, Monsieur le Président, que le procès de Tunis a été un véritable délit d'opinion.

Aussi la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique, au nom de 101.000.000 de jeunes, réprovoie la condamnation des inculpés du procès de Tunis. Le procès a montré que le seul crime des condamnés a été d'avoir œuvré pour une indépendance réelle de la Tunisie, pour la démocratie et le progrès social dans votre pays. Aussi les considérons-nous comme étant parmi les meilleurs fils de votre peuple.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons de bien vouloir intervenir personnellement pour la libération immédiate des emprisonnés du procès de Tunis.

Dans cette attente, recevez Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Bureau de la F.M.J.D. :

**Rodolfo MECHINI, Président.**

## ● Déclaration de l'A.E.M.N.A.

Dans une déclaration rendue publique le 14 novembre 1968 à Paris, le Comité Directeur de l'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France :

s'élève énergiquement contre les méthodes répressives et la torture utilisées par la police — dont le directeur est un ancien secrétaire général de l'U.G.E.T. — et les hommes de main du Destour au lendemain des journées de solidarité avec le militant progressiste Mohamed Ben Jennet, condamné à 20 ans de travaux forcés à la suite de l'agression impérialo-sioniste du 5 juin.

Il s'insurge contre la violation flagrante des droits de la défense ainsi que contre les irrégularités sans nombre qui ont entaché ce procès.

Il flétrit le comportement scandaleux de la direction fantoche de l'U.G.E.T. qui a trempé dans la répression de ses militants de base et en particulier de Razgallah Belhassine et Ben Othman, respectivement secrétaires généraux des corps de médecine et de la corpo de lettres.

Il soutient la grève de la faim déclenchée par les détenus en vue de l'obtention du statut politique.

Il exige la reconnaissance du statut de détenus politiques à tous les camarades emprisonnés.

Le Comité Directeur de l'A.E.M.N.A., conformément à sa plate-forme et aux motions adoptées par l'assemblée générale de février 1968, se déclare entièrement solidaire des victimes de la répression. Il appelle tous les militants maghrébins en France à exprimer leur solidarité active avec les détenus tunisiens.

## ● Lettre de Paris

Paris, le 13 septembre 1968

Monsieur Habib BOURGUIBA,  
Président de la République Tunisienne  
TUNIS

Monsieur le Président,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme — organisation non gouvernementale accréditée auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, présidée à Paris par M. Paul Boncour, ancien président du Conseil — enregistre avec indignation les informations qui lui parviennent de différents côtés et dont la presse française se fait largement l'écho, relativement au procès qui se déroule actuellement à Tunis devant la juridiction d'exception qu'est la Cour de sûreté de l'Etat.

Ce procès illustre fâcheusement le régime qui prévaut actuellement en Tunisie et qui, tout en se qualifiant de républicain, n'hésite pas à violer les droits élémentaires de l'homme et du citoyen.

En effet, ni la liberté d'opinion ni la liberté d'expression ne sont actuellement tolérées en Tunisie. Il suffit apparemment que des citoyens soient en désaccord avec les conceptions du gouvernement en place pour être accusés de complot contre la sûreté de l'Etat, incarcérés de longs mois avant d'être jugés, voire même torturés au cours de leur détention et en outre privés de leurs défenseurs, puisque ces derniers, empêchés d'accomplir normalement leur rôle d'avocat, ont dû y renoncer et même parfois quitter la Tunisie où ils ne se croyaient plus personnellement en sécurité.

Ces faits représentent un tel défi au droit et à l'humanité que, conformément à la mission qui est la sienne, la Fédération internationale des Droits de l'Homme se voit dans l'obligation d'en informer M. le Secrétaire des Nations Unies et de lui demander d'ouvrir une enquête sur la façon dont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, à l'occasion de son vingtième anniversaire, est respectée et appliquée en Tunisie.

Permettez-lui, Monsieur le Président, d'ajouter que des membres de cette Fédération qui sont Français et se souviennent d'avoir, jadis, fait campagne en faveur de l'indépendance de la Tunisie et de la liberté personnelle de M. Habib Bourguiba, sont particulièrement déçus et indignés d'avoir à constater que la Tunisie libre et indépendante qu'ils avaient réclamée aboutit aujourd'hui à une dictature de fait, en contradiction flagrante avec ce qu'ils avaient espéré.

La Fédération internationale des Droits de l'Homme s'explique mal, Monsieur le Président, que vous ne craigniez pas de transformer pour l'Histoire l'image du libérateur de la Tunisie en celle d'opresseur de ce pays.

Elle veut cependant garder l'espoir que vous manifesterez, avant qu'il ne soit trop tard, le souci de rétablir en Tunisie un fonctionnement normal de la justice et, d'une manière permanente, celui d'assurer à tous les Tunisiens la jouissance des droits que leur confère la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau de la Fédération internationale  
des Droits de l'Homme.

La Secrétaire générale :

**S. COLLETTE-KAHN.**

## ● Télégramme à Bourguiba

Les étudiants progressistes réunis le 10 novembre 1968, à l'occasion du meeting de solidarité aux luttes des étudiants et des peuples opprimés :

— Condamnent énergiquement la répression qui s'est abattue sur les militants anti-impérialistes ;

— Dénoncent le procès d'opinion intenté aux étudiants et enseignants tunisiens ;

— Exigent la libération immédiate de tous les détenus.

UNEF - FEANF - AEMNA  
AGEG - GUNIS.

# Apprenons le marxisme auprès de ceux qui ont su le pratiquer

« Apprenons le marxisme » est une nouvelle rubrique que notre Groupe lance à l'intention de tous les camarades qui veulent approfondir leur connaissance de la théorie marxiste révolutionnaire.

## " D'où viennent les idées justes " (MAI 1963)

D'où viennent les idées justes ? Tombent-elles du ciel ? Non. Sont-elles innées ? Non. Elles ne peuvent venir que de la pratique sociale, de trois sortes de pratique sociale : la lutte pour la production, la lutte de classes et l'expérimentation scientifique. L'existence sociale des hommes détermine leur pensée. Et les idées justes qui sont le propre d'une classe d'avant-garde deviennent, dès qu'elles pénètrent les masses, une force matérielle capable de transformer la société et le monde. Engagés dans des luttes diverses au cours de leur pratique sociale, les hommes acquièrent une riche expérience, qu'ils tirent de leurs succès comme de leurs revers. D'innombrables phénomènes du monde objectif sont reflétés dans le cerveau par le canal des cinq organes des sens — les organes de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût et du toucher ; ainsi se constitue, au début, la connaissance sensible. Quand ces données sensibles se sont suffisamment accumulées, il se produit un bond par lequel elles se transforment en connaissance rationnelle, c'est-à-dire en idées. C'est là un processus de la connaissance. C'est le premier degré du processus général de la connaissance, le degré du passage de la matière, qui est objective, à l'esprit, qui est subjectif, de l'être à la pensée. A ce degré, il n'est pas encore prouvé que l'esprit ou la pensée (donc aussi les théories, la politique, les plans, les moyens d'action envisagés) reflètent correctement les lois du monde objectif ; il n'est pas encore possible de savoir s'ils sont justes ou non. Vient ensuite le second degré du processus de la connaissance, le degré du passage de l'esprit à la matière, de la pensée à l'être : il s'agit alors d'appliquer dans la pratique sociale la connaissance acquise au cours du premier degré, pour voir si ces théories, politique, plans, moyens d'action, etc., produisent les résultats attendus. En général, est juste ce qui réussit, est faux ce qui échoue ; cela est vrai surtout de la lutte des hommes contre la nature. Dans la lutte sociale, les forces qui représentent la classe d'avant-garde subissent parfois des revers, non qu'elles aient des idées fausses, mais parce que, dans le rapport des forces qui s'affrontent,

elles sont, pour le moment, moins puissantes que les forces de la réaction ; de là viennent leurs échecs provisoires, mais elles finissent toujours par triompher. En passant par le creuset de la pratique, la connaissance humaine fait donc un autre bond, d'une signification encore plus importante que le précédent. Seul, en effet, ce bond permet d'éprouver la valeur du premier, c'est-à-dire de s'assurer si les idées, théories, politique, plans, moyens d'action, etc., élaborés au cours du processus de réflexion du monde objectif, sont justes ou faux ; il n'y a pas d'autre moyen de faire l'épreuve de la vérité. Or, si le prolétariat cherche à connaître le monde, c'est pour le transformer ; il n'a point d'autre but. Pour que s'achève le mouvement qui conduit à une connaissance juste, il faut souvent mainte répétition du processus consistant à passer de la matière à l'esprit, puis de l'esprit à la matière, c'est-à-dire de la pratique à la connaissance, puis de la connaissance à la pratique. Telle est la théorie marxiste de la connaissance, la théorie matérialiste-dialectique de la connaissance. Mais, parmi nos camarades, beaucoup ne comprennent pas encore cette théorie. Si on leur demande d'où viennent leurs idées, opinions, politique, méthodes, plans, conclusions, d'où viennent leurs discours interminables et leurs articles prolixes, ils trouvent la question étrange et ne savent que répondre. Et ces bonds par lesquels la matière se transforme en esprit et l'esprit en matière, phénomène ordinaire de la vie quotidienne, restent tout aussi incompréhensibles pour eux. Il faut donc enseigner à nos camarades la théorie matérialiste-dialectique de la connaissance, afin qu'ils sachent s'orienter dans leurs idées, faire des enquêtes et des recherches et dresser le bilan de leur expérience, qu'ils puissent surmonter les difficultés, éviter autant que possible de commettre des erreurs, faire bien leur travail, contribuer de toutes leurs forces à édifier un grand et puissant pays socialiste et enfin aider les masses opprimées et exploitées du monde en vue d'accomplir le noble devoir internationaliste qui nous incombe.

MAO TSE-TOUNG.

## Vietnam :

# Arrêt des bombardements aveu d'échec de l'impérialisme U.S.

*Sous la pression conjuguée des violentes attaques des F.A.P.L. et de l'opinion démocratique internationale, le criminel de guerre Johnson a été acculé, au mois de mai, d'accepter de négocier « le principe de la cessation inconditionnelle des bombardements sur la R.D.V.N. »*

*En venant à Paris, les impérialistes américains espéraient, en faisant traîner indéfiniment les négociations, démobiliser les révolutionnaires vietnamiens et l'opinion internationale qui les soutient de plus en plus activement.*

*Cette machination de l'impérialisme a été déjouée par le développement impétueux de la guerre populaire au Sud-Vietnam, par la fermeté des négociateurs nord-vietnamiens et enfin par la vigilance accrue de l'opinion démocratique internationale.*

*Le 1<sup>er</sup> novembre 1968, le chef de file de l'impérialisme international, Johnson, a dû accepter d'arrêter inconditionnellement les bombardements sur tout le territoire de la R.D.V.N.*

*Même si cet arrêt de bombardements n'est pas étranger à la campagne électorale américaine, il n'en constitue pas moins un événement d'une immense portée historique, tant pour l'avenir du peuple vietnamien que pour celui de tous les peuples opprimés du monde entier.*

*Nous reproduisons, ci-dessous, de larges extraits du discours du Président Hô Chi Minh du 3 novembre 1968 annonçant aux « compatriotes et combattants de tout le pays » cet important événement et précisant encore une fois les positions révolutionnaires et inébranlables des camarades vietnamiens. Nous tenons d'autant plus à le faire que la presse officielle tunisienne — la seule qui subsiste dans notre pays — ne cesse de se couvrir de ridicule en faisant l'éloge de l'impérialisme et des réactionnaires de tout bord.*

« Compatriotes et combattants de tout le pays », devant les grandes victoires de notre peuple et de nos forces armées dans les deux zones du Vietnam et spécialement dans le Sud depuis le début du printemps dernier, le gouvernement américain a été contraint, le 1<sup>er</sup> novembre 1968, d'arrêter sans conditions les bombardements de tout le territoire de la République Démocratique du Vietnam. Ainsi, après quatre années d'héroïques combats, nos forces armées et notre peuple ont remporté une glorieuse victoire. Ils ont abattu plus de 3.200 avions, détruit près de 100 navires de toutes tailles, écrasant ainsi la guerre de destruction menée par les impérialistes américains contre le Nord de notre pays. C'est une victoire d'une signification très importante pour le grand combat que notre peuple mène contre l'agression américaine pour le salut national.

Les impérialistes américains se trompaient en pensant qu'avec la force sauvage et destructrice de leurs bombes et de leurs obus, ils affaibliraient le Nord, mettraient fin à l'aide apportée par l'arrière au front et diminueraient la combativité du Sud. En fait, plus le Nord s'attaque aux agresseurs américains, plus il se renforce sous tous les aspects, tandis que constamment s'étend le chaleureux appui pour la lutte héroïque de nos compatriotes dans le Sud. C'est ainsi que plus nos compatriotes du Sud combattaient l'agresseur américain, plus leur unité se renforçait, leur force augmentait, et plus grandes étaient leurs victoires...

... Chers compatriotes et combattants, nous avons repoussé victorieusement la guerre de destruction lancée par les impérialistes américains contre le Nord. Toutefois cela n'est qu'une première victoire. Les impérialistes américains sont très obstinés et perfides. Ils parlent de « paix » et de « négociation », mais ils n'ont pas encore abandonné leurs projets d'agression, et plus d'un million de soldats américains, et appartenant aux troupes fantoches et satellites, commettent quotidiennement des crimes sauvages envers nos compa-

triotés.

C'est pourquoi, c'est un devoir sacré pour tout notre peuple d'accentuer sa détermination de se battre, de vaincre, et sa résolution de libérer le Sud et de s'acheminer vers la réunification pacifique de la patrie.

Aussi longtemps que demeurera un seul agresseur dans notre pays, nous devons combattre pour l'en chasser...

... Après près de 100 années passées sous le joug colonialiste et plus de 20 ans de lutte contre l'agression impérialiste, notre peuple, plus qu'aucun autre, chérit passionnément la paix en vue de la construction de notre pays. Cette paix doit être cependant une véritable paix, dans l'indépendance et la liberté. Pour cette raison, nous demandons fermement que :

— Le gouvernement américain mette fin à la guerre d'agression au Vietnam et renonce définitivement à toute atteinte à la souveraineté et à la sécurité de la République Démocratique du Vietnam ;

— Le gouvernement des Etats-Unis retire toutes les troupes américaines et toutes les troupes satellites du Sud-Vietnam ;

— Les affaires intérieures du Sud-Vietnam soient réglées par le peuple sud-vietnamien suivant le programme politique du Front National de Libération sans aucune ingérence étrangère ;

— La réunification du Vietnam soit décidée par la population des zones sud et nord sans aucune ingérence étrangère.

Chers compatriotes et combattants, beaucoup d'épreuves et de sacrifices nous attendent encore avant notre victoire sur l'agression américaine, mais le salut national avance vigoureusement vers la victoire. La patrie vous exhorte à aller de l'avant avec ardeur et à écraser complètement les agresseurs américains. Les impérialistes américains seront écrasés. Notre peuple vaincra.»

## **Bilan du bombardement de la R.D.V.N.**

**Plus de 3.200 avions américains abattus**